

**Assemblée générale**

Cinquantième session

2 mai 1995

**Projet de budget-programme  
pour l'exercice biennal 1996-1997\*****Première partie**

## Table des matières

	<i>Page</i>
<i>Avant-propos</i> . . . . .	1
Introduction . . . . .	3
A. Tableau d'effectifs proposé . . . . .	7
B. Facteurs relatifs aux programmes et autres facteurs à la base des propositions budgétaires . . . . .	9
C. Présentation et méthode suivie . . . . .	12
D. Résumé des chapitres . . . . .	14

\* Le présent document contient la première partie du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997. L'ensemble du projet de budget-programme paraîtra ultérieurement en tant que *Supplément No 6* aux *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session (A/50/6/Rev.1)*.





---

## Avant-propos

1. J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée générale le projet de budget-programme de l'Organisation pour l'exercice biennal 1996-1997.
2. Mon souci essentiel, en formulant ce budget-programme, a été de présenter une proposition qui réponde pleinement, au moindre coût, aux mandats donnés par les États Membres.
3. C'est ainsi que le programme envisagé ici reflète tous les mandats d'organes délibérants énoncés dans le plan à moyen terme pour 1992-1997 et les résolutions postérieures de l'Assemblée générale et concorde avec les priorités identifiées par cette dernière. Il reflète aussi ma préoccupation constante de voir une efficacité maximale présider à l'accomplissement des nombreuses tâches confiées à l'Organisation par les États Membres.
4. On continue à attendre toujours davantage de l'Organisation. En même temps, on compte qu'elle fera plus avec moins. Grâce aux retombées de la restructuration, aux gains de productivité et aux investissements dans les améliorations techniques, je suis en mesure de présenter un budget-programme qui est d'un montant sensiblement inférieur à celui du budget actuel, tout en assurant l'exécution de tous les mandats et en dotant les secteurs prioritaires de ressources supplémentaires.
5. Mieux mettre l'Organisation à même de mener à bien les activités politiques et de maintien de la paix, renforcer la coopération internationale pour le développement, élargir l'appui aux droits de l'homme et aux activités humanitaires : telles sont les priorités qui commandent le présent projet de budget-programme. En outre, j'ai cherché à augmenter la capacité de l'Organisation en matière de contrôle interne.
6. En présentant mes propositions, je dois faire part de mon très vif espoir que l'exécution du budget-programme approuvé ne souffrira pas des incertitudes financières auxquelles l'Organisation se heurte.
7. Je recommande sans réserve à l'Assemblée générale d'approuver le présent projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

Le Secrétaire général



*Boutros Boutros-Ghali*



# Première partie

---

## Introduction

1. Mon souci essentiel, en établissant le projet de budget-programme, a été de faire en sorte que le programme d'activités réponde entièrement aux besoins et à l'attente des États Membres, tels que le plan à moyen terme et les résolutions et décisions des organes délibérants les reflètent, et qu'il soit réalisé au moindre coût.
2. Les tâches que l'on continue de fixer à l'Organisation ne diminuent en rien. En même temps, alors que les États Membres s'emploient à améliorer la productivité dans le secteur public, l'Organisation doit s'acquitter de ces tâches de la manière la plus performante. Ces deux considérations ont présidé à l'établissement du présent projet.
3. Une analyse approfondie et une démarche rigoureuse en matière budgétaire, ainsi que la recherche d'une productivité maximale, s'ajoutant aux retombées de la restructuration et des investissements dans les améliorations techniques, ont permis l'allègement que constitue le nouveau budget-programme, qui, encore qu'établi sur une base minimale, devrait permettre à l'Organisation de mener à bien les tâches prescrites et de fournir les services attendus d'elle — le tout pour un montant inférieur à celui prévu dans le plan général du budget et à celui du crédit ouvert pour l'exercice actuel de 1994-1995, ainsi qu'avec une réduction du nombre de postes, comme le tableau ci-après le montre :

### Ressources

*Millions de dollars des États-Unis*

---

Montant révisé du crédit ouvert pour 1994-1995 . . . . .	2 608,3
Plan général du budget pour 1996-1997 . . . . .	2 548,3
Montant proposé pour 1996-1997 (avant réévaluation) . . . . .	2 510,2

### Postes

---

Tableau d'effectifs actuel <sup>a</sup> . . . . .	10 115
Effectifs proposés pour 1996-1997 . . . . .	10 006

---

(109)

---

<sup>a</sup> Y compris 128 postes au titre des services de conférence repris de l'ONUDI en 1995.

4. En conséquence, le montant du budget de 1996-1997 est de 98,1 millions de dollars inférieur au montant révisé des crédits ouverts pour 1994-1995. Or, ce crédit ne tient pas compte du coût biennal des services de conférence repris de l'ONUDI en 1995, que l'on chiffre à 11,1 millions de dollars. Si l'on ajoute, aux fins de comparaison, ce montant à celui du crédit ouvert pour 1994-1995, on constate que le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1996-1997 est inférieur de 109 millions de dollars au chiffre de 1994-1995.

#### Modifications de ressources proposées pour 1996-1997

##### Budget de 1994-1995

*Millions de dollars des États-Unis*

Crédit ouvert pour 1994-1995 .....	2 608,3
Coût biennal des services de conférence repris de l'ONUDI en 1995 .....	11,1
<b>Chiffre ajusté pour 1994-1995</b>	<b>2 619,4</b>

##### Modifications en 1996-1997

Augmentation des ressources pour les secteurs prioritaires .....	19,1
Activités achevées .....	(92,8)
Gains de productivité .....	(35,5)
<b>Réduction nette</b>	<b>(109,2)</b>
<b>Budget de 1996-1997 (avant réévaluation)</b>	<b>2 510,2</b>

5. Le montant des modifications des ressources en 1996-1997 correspond à la différence entre, d'une part, le montant des économies réalisées grâce aux gains de productivité et à l'abandon en 1996-1997 de certaines activités et, d'autre part, le coût additionnel des activités prioritaires. Comme l'indique le tableau ci-après, le projet de budget prévoit des ressources additionnelles d'un montant de 19,1 millions de dollars pour renforcer les activités dans les secteurs prioritaires. Des gains de productivité de 35,5 millions de dollars ont été réalisés dans tout le Secrétariat sans que la qualité des produits en souffre. D'autres diminutions de 92,8 millions de dollars par rapport au présent exercice biennal ont été réalisées grâce à l'abandon d'activités que l'on pouvait considérer comme achevées ou qui n'étaient pas prescrites au-delà de l'exercice actuel, telles que conférences spéciales dans les secteurs économique et social, programmes relatifs à l'apartheid, diverses missions spéciales et installations de conférence à la CEA.

Titre	1994-1995, Montants ajustés	1996-1997 Montants proposés (aux prix de 1994-1995)	Modifi- cations	Ventilation des modifications		
				Non- reports	Gains de productivité	Autres
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	37,2	37,8	0,6	—	(0,6)	1,2
II. Affaires politiques	198,3	140,5	(57,9)	(53,5)	(9,2)	4,8
III. Justice internationale et droit international	50,7	49,9	(0,9)	(1,5)	(0,6)	1,2
IV. Coopération internationale pour le développement <sup>a</sup>	301,0	287,9	(13,2)	(10,6)	(4,4)	1,8
V. Coopération régionale pour le développement	339,3	339,2	(0,1)	(0,4)	(3,4)	3,7
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	132,7	136,0	3,4	—	(0,3)	3,7
VII. Information	131,4	127,4	(4,1)	(3,9)	(0,6)	0,4
VIII. Services communs d'appui <sup>b</sup>						
a) Services de conférence	454,3	445,3	(9,0)	—	(5,4)	(3,6)
b) Gestion des installations	244,6	242,0	(2,6)	—	(2,3)	(0,3)
c) Administration générale	215,2	210,1	(5,2)	—	(3,8)	(1,3)
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	60,0	61,4	1,4	—	(0,4)	1,8
X. Bureau des services de contrôle interne	12,0	14,9	2,8	—	—	2,8
XI. Dépenses d'équipement	83,8	63,3	(20,6)	(17,2)	—	(3,3)
XII. Contributions du personnel	357,8	353,9	(3,9)	(5,6)	(4,5)	6,2
XIII. Autorité internationale des fonds marins	0,8	0,8	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>2 619,4</b>	<b>2 510,2</b>	<b>(109,2)</b>	<b>(92,8)</b>	<b>(35,5)</b>	<b>19,1</b>

<sup>a</sup> Non compris 6,2 millions de dollars de l'administration du PNUE et du CNUEH virés pour la création d'une Administration commune des Nations Unies à Nairobi.

<sup>b</sup> Y compris 11,1 millions de dollars, représentant le coût biennal de la reprise à l'ONUDI de services de conférence.

6. Les dépenses pour 1996-1997 s'élèvent à 2 510 153 700 dollars, calculées aux prix courants, c'est-à-dire à des prix permettant la comparaison avec les crédits ouverts pour 1994-1995. Il faut, aux fins budgétaires, les ajuster aux prix prévus pour 1996-1997. Le montant de cette réévaluation est actuellement estimé à 176 914 100 dollars. En conséquence, les dépenses réévaluées pour 1996-1997 se chiffrent à 2 687 067 800 dollars, la ventilation étant la suivante :

	<i>Dollars des États-Unis</i>
Montant révisé des crédits ouverts pour 1994-1995 . . . . .	2 608 274 400
Réduction nette . . . . .	(98 120 700)
<b>Total avant réévaluation</b>	<b>2 510 153 700</b>
Réévaluation . . . . .	176 914 100
<b>Total 1996-1997</b>	<b>2 687 067 800</b>

7. Au stade actuel, la réévaluation est fondée sur les hypothèses d'inflation et les taux de change appliqués pour 1995 dans le premier rapport d'exécution du budget approuvé par l'Assemblée générale en décembre 1994 (A/C.5/49/43). Conformément à la pratique établie, le budget-programme sera encore réévalué avant son adoption par l'Assemblée. À ce moment-là, il sera tenu compte des chiffres de l'inflation les plus récents, des résultats des enquêtes sur les traitements et des mouvements de l'indice des ajustements en 1995, ce qui se traduira par une majoration ou une minoration des prévisions de réévaluation; de même pour les taux de change, dans le cas desquels on utilisera les taux opérationnels de l'ONU en vigueur en décembre 1995.
8. Les recettes prévues pour 1996-1997 s'élèvent à 461 421 400 dollars, soit une augmentation de 29 340 900 dollars par rapport au montant de 432 080 500 dollars approuvé pour 1994-1995.

	<i>1994-1995</i>	<i>1996-1997</i>	<i>Différence</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	363 261,7	373 607,0	10 390,3
Recettes générales	60 929,8	81 832,4	20 902,6
Activités productrices de recettes	7 934,0	5 982,0	(1 952,0)
<b>Total</b>	<b>432 080,5</b>	<b>461 421,4</b>	<b>29 340,9</b>



9. La ventilation des ressources par titre du budget après réévaluation, avec comparaison avec le montant révisé des crédits ouverts pour le présent exercice biennal, est la suivante :

Titre	1994-1995	1996-1997		Réévaluation	1996-1997
	Montant révisé des crédits ouverts	Modifications	avant réévaluation		
I. Politique, direction et coordination d'ensemble	37 218,5	556,9	37 775,4	2 110,2	39 885,6
II. Affaires politiques	198 338,1	(57 876,3)	140 461,8	13 740,4	154 202,2
III. Justice internationale et droit international	50 748,5	(877,1)	49 871,4	2 810,9	52 682,3
IV. Coopération internationale pour le développement	301 046,1	(13 151,4)	287 894,7	17 889,2	305 783,9
V. Coopération régionale pour le développement	339 322,5	(89,6)	339 232,9	37 135,8	376 368,7
VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires	132 665,9	3 383,8	136 049,7	9 637,1	145 686,8
VII. Information	131 442,6	(4 071,4)	127 371,2	10 540,5	137 911,7
VIII. Services communs d'appui	903 028,7	(5 681,9)	897 346,8	55 336,7	952 683,5
IX. Activités financées en commun et dépenses spéciales	60 016,3	1 360,4	61 376,7	6 970,3	68 347,0
X. Bureau des services de contrôle interne	12 027,7	2 831,7	14 859,4	962,4	15 821,8
XI. Dépenses d'équipement	83 845,4	(20 572,9)	63 272,5	5 042,6	68 315,1
XII. Contributions du personnel	357 796,1	(3 932,9)	353 865,2	14 738,0	368 603,2
XIII. Autorité internationale des fonds marins	776,0	—	776,0	—	776,0
<b>Total</b>	<b>2 608 274,4</b>	<b>(98 120,7)</b>	<b>2 510 153,7</b>	<b>176 914,1</b>	<b>2 687 067,8</b>

## A. Tableau d'effectifs proposé

10. Le tableau d'effectifs proposé pour l'exercice biennal 1996-1997 comprend 10 006 postes, alors que 10 115 postes étaient inscrits au tableau d'effectifs approuvé pour 1994-1995. La réduction nette de 109 postes résulte de la suppression proposée de 201 postes, compensée par la création de 66 postes et l'inscription au budget ordinaire de 26 postes précédemment imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'il est indiqué dans le tableau ci-après :

	Administrateurs	Agents des services généraux	Total
Effectifs actuels (y compris 128 postes transférés de l'ONUDI à l'ONU à la suite du regroupement des services de conférence à Vienne)	3 935	6 180	10 115
Suppression de postes	(50)	(151)	(201)
Création de postes	61	5	66
Transfert de postes du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au budget ordinaire	16	10	26
<b>Total pour 1996-1997</b>	<b>3 962</b>	<b>6 044</b>	<b>10 006</b>
<b>Variation nette</b>	<b>27</b>	<b>(136)</b>	<b>(109)</b>

11. Les postes qu'il est proposé de créer ou de supprimer se répartissent comme suit :

**Postes supplémentaires**

(compte non tenu des postes imputés au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire)

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Agents des services généraux et de catégories apparentées</i>
Bureau des services de contrôle interne . . . . .	11	3
Services de conférence, New York . . . . .	8	—
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques . . . . .	5	—
Bureau de la gestion des ressources humaines . . . . .	4	
Réforme de la justice . . . . .	4	1
Département des affaires humanitaires . . . . .	3	—
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique . . . . .	3	(1)
Commission économique pour l'Afrique . . . . .	3	3
Département de la coordination des politiques et du développement durable . . . . .	3	—
Lutte contre la criminalité . . . . .	2	—
Afrique : situation économique critique, redressement et développement . . . . .	2	—
Services de conférence (Vienne) . . . . .	2	—
Droits de l'homme . . . . .	2	—
Contrôle international des drogues . . . . .	2	—
Commission économique pour l'Europe . . . . .	2	—
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale . . . . .	1	(1)
Département des services d'appui et de gestion pour le développement . . . . .	1	—
Office des Nations Unies à Vienne . . . . .	1	—
Bureau des affaires juridiques . . . . .	1	—
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes . . . . .	1	—
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>5</b>

**Postes supprimés**

	<i>Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</i>	<i>Agents des services généraux et de catégories apparentées</i>	<i>Total</i>
Administration	(10)	(74)	(84)
Missions de maintien de la paix	(1)	(44)	(45)
Département des affaires politiques	(14)	(12)	(26)
Département de l'information	(13)	(1)	(14)
Département de la coordination des politiques et du développement durable	(5)	(7)	(12)
CNUCED	—	(7)	(7)
Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques	(4)	—	(4)
Commission économique pour l'Afrique	(2)	(2)	(4)
Département des services d'appui et de gestion pour le développement	—	(3)	(3)
Programme des Nations Unies pour l'environnement	(1)	—	(1)
Commission de la fonction publique internationale	—	(1)	(1)
<b>Total</b>	<b>(50)</b>	<b>(151)</b>	<b>(201)</b>

12. Le nombre de reclassements proposés dans le budget a été réduit au minimum; au total 24 postes ont été reclassés, dont 11 dans les services de conférence. Dans presque tous les autres cas, les reclassements ont été compensés par des déclassements. En ce qui concerne les postes de rang élevé, il est proposé de transformer le poste du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en poste permanent, eu égard au caractère permanent des fonctions qui s'y attachent. Compte tenu des efforts décuplés et des investissements réalisés dans le domaine de la bureautique, le travail de secrétariat supplémentaire en 1996-1997 sera exécuté par le personnel existant. Aucun poste de cette nature n'a donc été proposé dans le présent budget.

## **B. Facteurs relatifs aux programmes et autres facteurs à la base des propositions budgétaires**

13. Les ressources prévues pour l'exercice biennal 1996-1997 ont été réparties en fonction des domaines prioritaires identifiés dans le plan à moyen terme et définis de manière plus précise dans le plan général du budget pour 1996-1997. Dans cette optique, et compte tenu de la politique d'austérité budgétaire en vigueur, une attention particulière a été accordée au renforcement de la capacité de l'Organisation dans le domaine politique et dans celui du maintien de la paix; à l'intensification de la coopération internationale et régionale pour le développement; à la fourniture d'un appui accru aux programmes relatifs aux affaires humanitaires et aux droits de l'homme; et au renforcement de la capacité de contrôle interne. Comme le montre le tableau figurant au paragraphe 5, les ressources supplémentaires sont principalement réparties entre ces domaines hautement prioritaires.

**1. Renforcement de la capacité dans le domaine politique et dans celui du maintien de la paix**

14. La diplomatie préventive et le rétablissement de la paix sont des activités extrêmement économiques dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales, et méritent que l'Organisation leur accorde une attention particulière. Le regroupement des fonctions politiques au Département des affaires politiques en 1994, sous la direction d'un seul Secrétaire général adjoint, a permis de mettre en place une structure rationnelle pour assurer une exécution efficace et bien coordonnée des tâches.
15. Les ressources demandées au titre des affaires politiques font apparaître une diminution imputable, entre autres choses, à la cessation des activités concernant l'apartheid et à la suppression proposée du Bureau du Coordonnateur de l'aide à la reconstruction et au développement du Liban. Toutefois, la capacité de l'Organisation en matière de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix sera encore renforcée grâce à la réaffectation des ressources au sein du Département des affaires politiques. En outre, des mesures sont prises pour renforcer les capacités disponibles pour appuyer les activités des comités des sanctions.
16. Compte tenu du nouveau climat politique international, les opérations de maintien de la paix de l'ONU revêtent un caractère plus complexe et plus général. Il est urgent pour l'Organisation de renforcer les moyens dont elle dispose pour mener ces opérations et leur assurer un appui efficace.
17. On s'attend à ce qu'au cours de l'exercice biennal 1996-1997, l'ONU continue à être chargée de nombreuses missions de maintien de la paix. L'Organisation doit avoir en permanence la capacité d'assumer ses responsabilités en ce qui concerne la planification et le lancement des opérations de maintien de la paix de façon méthodique et rapide, afin de s'acquitter des fonctions essentielles touchant la prise de décisions de politique générale et leur mise en oeuvre, la planification stratégique et le démarrage des opérations. Dans son rapport relatif au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/49/717 et Corr.1), le Secrétaire général a déclaré que les postes correspondant aux fonctions essentielles devraient être inscrits au budget ordinaire. Conformément à cette position, il est proposé pour 1996-1997 d'inscrire au budget ordinaire 26 postes supplémentaires auxquels s'attachent des fonctions essentielles dans le domaine de l'appui aux opérations de maintien de la paix, tant au Département des opérations de maintien de la paix (19 postes) qu'au Département de l'administration et de la gestion (7 postes), et qui étaient précédemment imputés au compte d'appui.

**2. Intensification de la coopération internationale et régionale pour le développement**

18. L'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel en tant que moteur du développement, instance de discussion, instrument de coopération, et véhicule contribuant à promouvoir une action multilatérale et un consensus mondial. Les conférences tenues récemment par l'Organisation et celles qui doivent avoir lieu prochainement reflètent l'importance des activités de l'ONU dans le domaine du développement : la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement; la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes naturelles; la Conférence internationale sur la population et le développement; le Sommet mondial pour le développement social; le Congrès quinquennal des Nations Unies sur la prévention du crime et le traitement des délinquants; la quatrième Conférence mondiale sur les femmes; la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et la neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ces conférences devraient faciliter l'articulation et la mise en oeuvre concertée d'une nouvelle vision globale du développement.
19. Au cours du prochain exercice biennal, une attention particulière sera accordée à la coopération internationale et régionale pour le développement, afin de permettre à l'Organisation de mieux faire face aux problèmes qui continuent de se poser et de relever les nouveaux défis. On s'efforcera de consolider l'impact de la restructuration des secteurs économique et social du Secrétariat et d'adopter une approche intégrée axée de manière plus précise sur les activités prioritaires. Des ressources supplémentaires sont proposées pour les secteurs économique et social tandis que des crédits non renouvelables d'un montant

important qui avaient été prévus pour les conférences spéciales tenues au cours de l'exercice biennal 1994-1995, de même que les ressources se rapportant aux questions concernant le climat mondial sont supprimés. Ainsi qu'il est indiqué dans le tableau figurant au paragraphe 5, des ressources supplémentaires seront allouées aux activités prioritaires.

20. Des ressources sont prévues dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997 pour fournir une base adéquate au renforcement des programmes se rapportant au nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90, au développement durable, aux questions micro-économiques et à l'analyse politique et sociale, à la population, au contrôle international des drogues, à la prévention du crime et à Habitat II. Il est également proposé de créer à Vienne un petit service d'appui à la reconstruction et au développement en Europe orientale et dans les pays en transition. Conformément à la section V de la résolution 40/219 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, il est également proposé d'inclure dans le budget un nouveau chapitre (chapitre 7B) intitulé Afrique : situation économique critique, redressement et développement.
21. Des mesures sont également prises pour renforcer la capacité des commissions régionales en vue du suivi de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement et d'autres activités prioritaires.

### **3. Expansion des activités dans le domaine des droits de l'homme et des affaires humanitaires**

22. Il est plus important que jamais d'assurer la protection et la défense des droits de l'homme et de réagir rapidement et de manière efficace aux situations d'urgence dans le domaine humanitaire. Au cours du dernier exercice biennal, le programme des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme a été considérablement élargi. Depuis l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme et la transformation du poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en poste permanent, de nouvelles demandes sont adressées à l'ONU pour qu'elle prenne des mesures efficaces afin de prévenir les violations des droits de l'homme et intervienne pour mettre fin aux violations généralisées. Pour permettre à l'Organisation de faire face aux nouveaux problèmes qui se posent et de s'acquitter efficacement des nouveaux mandats qui lui sont confiés, l'Assemblée générale a approuvé des ressources supplémentaires au cours de l'exercice biennal 1994-1995.
23. En 1996-1997, les efforts viseront à renforcer la nouvelle structure administrative du Centre pour les droits de l'homme et l'appui administratif fourni pour accroître l'efficacité du programme relatif aux droits de l'homme.
24. L'ONU a un rôle privilégié à jouer en assurant la direction et la coordination des efforts de la communauté internationale dans le cadre d'arrangements conjoints conclus avec ses partenaires dans le domaine humanitaire. L'accent sera mis sur le renforcement de la capacité d'alerte rapide, sur les mesures à prendre pour que l'Organisation soit prête à intervenir rapidement, ainsi que sur le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire au cours de la phase initiale, particulièrement critique, des situations d'urgence. Trois postes supplémentaires sont proposés pour renforcer la capacité du Département des affaires humanitaires en matière de coordination des programmes d'assistance humanitaire lors d'opérations d'urgence complexes.

### **4. Renforcement du contrôle interne**

25. Compte tenu des préoccupations croissantes exprimées au sujet de la gestion des ressources de l'ONU, le Secrétaire général a créé, en 1993, le Bureau des inspections et des investigations. Celui-ci a été remplacé en 1994 par le Bureau des services de contrôle interne dirigé par un secrétaire général adjoint, conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale, en date du 29 juillet 1994.
26. Le Bureau des services de contrôle interne a pour objectif d'assurer le respect des résolutions de l'Assemblée générale et des statuts, règlements, règles et politiques de l'ONU; de contrôler l'exécution

des programmes et d'évaluer les résultats obtenus; d'éviter les gaspillages, abus et malversations; de mener des investigations sur les plaintes faisant état d'irrégularités en matière de gestion et de fautes graves; et de recommander, en s'appuyant sur les audits, inspections et investigations, des politiques et mesures de nature à favoriser la rentabilité et l'efficacité.

27. Il est proposé de renforcer encore le Bureau pour lui permettre de s'acquitter efficacement de ses responsabilités élargies. En plus des huit postes supplémentaires approuvés par l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, 14 nouveaux postes sont proposés dans le projet de budget pour l'exercice biennal 1996-1997.

#### **5. Accroissement de l'efficacité et gains de productivité**

28. En allouant des ressources additionnelles aux domaines prioritaires, on n'a pas oublié qu'il fallait veiller à ce que des ressources soient disponibles pour exécuter toutes les activités prévues. Il a été possible d'atteindre cet objectif en menant des efforts résolus pour accroître l'efficacité au maximum. Ces efforts ont pris diverses formes — rationalisation des programmes de travail, accroissement de la productivité grâce à des investissements dans des techniques nouvelles, simplification des méthodes de travail et réduction des dépenses au titre des travaux contractuels d'imprimerie, des voyages, des services de consultants, des fournitures, du matériel et des frais généraux de fonctionnement.
29. Les investissements réalisés dans les techniques de bureautique ont permis d'accroître la productivité. De ce fait, dans le présent projet de budget, non seulement il n'est pas demandé de nouveau poste pour du personnel de secrétariat, mais le nombre de postes dans le domaine des services de conférence et dans d'autres domaines a pu être effectivement réduit.
30. Dans le domaine administratif, on a identifié d'importants moyens d'accroître l'efficacité qui ont été pris en compte dans les propositions relatives aux services d'appui à New York et à Genève. La mise en oeuvre du Système intégré de gestion à New York permettra de réduire le nombre de postes. Il est prévu de confier à des entrepreneurs extérieurs certaines tâches concernant la gestion des bâtiments et les archives à New York qui sont actuellement exécutées par du personnel permanent. Ceci permettra non seulement de réduire le nombre de postes mais également de gérer les activités avec plus de souplesse en fonction de l'évolution de la situation. Dans la même optique, il est prévu de créer des services communs d'appui à l'Office des Nations Unies à Nairobi pour remplacer les arrangements administratifs distincts qui existent au PNUE et au CNUEH (Habitat). Ceci permettra d'accroître l'efficacité des services, de réaliser des économies d'échelle et de réduire le nombre de postes et le volume des ressources nécessaires. La conclusion d'un nouveau bail pour le bureau de la CEPALC à Mexico permettrait également de réaliser des économies considérables.
31. Compte tenu de l'évolution récente de la situation, il sera également possible de réduire le personnel nécessaire pour les opérations de l'ONUST, ce qui se traduira par d'importantes réductions des coûts.
32. Pour contribuer à l'efficacité et à la productivité du Secrétariat, il est essentiel que la gestion des ressources humaines devienne un instrument efficace permettant de fournir à l'Organisation les compétences techniques et les connaissances spécialisées dont elle a besoin pour s'acquitter des tâches qui lui sont confiées. Le programme de perfectionnement des cadres lancé durant l'exercice biennal en cours sera poursuivi et renforcé. La mise en place d'un nouveau système d'administration de la justice est proposée.

### **C. Présentation et méthode suivie**

33. Le budget est présenté sur la base des éléments ci-après :
  - a) Dépenses de 1992-1993;
  - b) Montant révisé des crédits ouverts pour 1994-1995;

- c) Accroissement proposé pour 1996-1997 par rapport aux crédits ouverts en 1994-1995 (en montant absolu et en pourcentage);
- d) Montant total des crédits prévus pour 1996-1997 avant réévaluation des coûts;
- e) Réévaluation des coûts;
- f) Crédits demandés pour 1996-1997.

Le montant des dépenses de l'exercice 1992-1993 a été ajouté à la demande de l'Assemblée générale. Contrairement à ce qui s'est passé pour l'exercice biennal 1994-1995, il n'a pas été nécessaire de biennialiser le montant révisé des crédits ouverts.

- 34. Compte tenu de l'ampleur de la restructuration opérée en 1992-1993, il a été difficile de comparer les dépenses de 1992-1993 aux crédits ouverts en 1994-1995, en particulier en ce qui concerne le Département de la coordination des politiques et du développement durable, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement.
- 35. La liste type des objets de dépense a encore été affinée, les dépenses de personnel étant réparties en deux catégories, l'une concernant les postes et l'autre diverses dépenses de personnel comme celles relatives au personnel temporaire. Une distinction a également été établie entre les dépenses pour l'achat de matériel et pour le mobilier.
- 36. La méthode suivie pour établir le budget-programme est la même que celle qui a été utilisée pour l'exercice biennal précédent, qui avait été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/212 A du 23 décembre 1992. En application de cette méthode, les crédits ouverts pour l'exercice en cours sont utilisés comme point de départ et servent de base de ressources à partir de laquelle les variations (le taux de croissance) sont calculées.
- 37. Les augmentations et diminutions proposées sont mesurées par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour 1994-1995. Les changements proposés par rapport au budget en cours sont indiqués; pour faciliter les comparaisons, ils sont présentés sur la même base que le montant révisé des crédits ouverts.
- 38. Les crédits ouverts et les changements proposés (augmentations/diminutions) sont ensuite réévalués, pour tenir compte des effets de l'inflation et ajuster le taux de change utilisé pour 1994 en fonction de celui de 1995.
- 39. Comme le budget est libellé en dollars des États-Unis, les variations des taux de change du dollar par rapport aux autres monnaies peuvent avoir des répercussions considérables sur les dépenses faites dans d'autres monnaies. Lors de la réévaluation des coûts, on n'a pas essayé de faire de prévisions concernant ces variations, qui seront traitées conformément aux méthodes en vigueur. Le seul ajustement effectué à ce stade consiste à appliquer à la partie des crédits correspondant à 1994 les taux de change utilisés en 1995, tels que l'Assemblée générale les a approuvés lors de l'examen du premier rapport sur l'exécution du budget de 1994-1995 (A/C.5/49/43).
- 40. Pour tenir compte de l'inflation, le montant des crédits ouverts et des augmentations et diminutions devra être ajusté en fonction des prix de 1996-1997.
- 41. En ce qui concerne le personnel de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, les modifications apportées sont liées aux prévisions relatives au mouvement de l'indice des ajustements en 1996 et 1997.
- 42. Quant aux traitements des agents des services généraux, les montants prévus ont été réévalués sur la base des prévisions relatives à l'ajustement au titre du coût de la vie en 1996 et 1997, en fonction des taux d'inflation prévus.
- 43. Pour les autres objets de dépense, le taux d'inflation prévu pour 1996 et 1997 est identique à celui proposé pour 1995 dans le premier rapport sur l'exécution du budget-programme, tel qu'il a été approuvé par l'Assemblée générale.

44. Dans le cadre d'un projet de budget biennal, les taux annuels d'inflation proposés sont des taux composés, comme le montre l'exemple ci-après. Si l'on prend comme hypothèse que le budget biennal en cours se chiffre à 100 000 dollars (47 619 dollars en 1994 et 52 381 dollars en 1995), et que le taux d'inflation est de 10 % en 1995, 1996 et 1997, les effets de l'inflation seraient les suivants :

		<i>Total</i>
1994	47 619 . . . . .	Crédits ouverts pour 1994-1995 100 000
1995	1994 + 10 % = 52 381	
1996	1995 + 10 % = 57 619 . . . . .	Montant estimatif pour 1996-1997 121 000
1997	1996 + 10 % = 63 381	
<b>Réévaluation des coûts</b>		<b>21 000</b>

Dans le budget, les tableaux seraient présentés comme suit :

1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
	Montant	Pourcentage			
100 000	—	—	100 000	21 000	121 000

45. Ainsi, sur la base d'un taux annuel d'inflation de 10 %, la réévaluation des coûts de 1994-1995 se traduit par une augmentation biennale de 21 %. On trouvera dans les tableaux 11.A, 11.B et 11.C les hypothèses utilisées pour réévaluer les coûts en ce qui concerne les divers lieux d'affectation où l'Organisation a des bureaux.

## D. Résumé des chapitres

### Chapitre premier

#### Politique, direction et coordination d'ensemble

46. Ce chapitre concerne les coûts directs liés aux sessions de l'Assemblée générale et de ses organes subsidiaires dont le mandat a trait à des questions qui présentent un intérêt général pour les activités de l'Organisation dans son ensemble, comme c'est le cas du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat), du Comité du programme et de la coordination, du Comité des contributions, du Comité des commissaires aux comptes (et son secrétariat) et du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (y compris la participation de l'ONU aux dépenses de la Caisse). Il concerne également les ressources demandées pour la direction exécutive et l'administration d'ensemble de l'Organisation, y compris le Secrétaire général et son Cabinet, et les cabinets des directeurs généraux de l'Office des Nations Unies à Genève et de l'Office des Nations Unies à Vienne.
47. De plus en plus, le Secrétaire général est appelé à exercer ses bons offices dans des situations dont la diversité augmente, afin de résoudre des différends, de diriger un nombre croissant d'opérations de maintien de la paix décidées par le Conseil de sécurité et de mener des activités de diplomatie préventive et de rétablissement de la paix dans l'intérêt de la paix.
48. Le montant des ressources demandées s'élève à 37 775 400 dollars aux prix courants, après une augmentation de 556 900 dollars. Cette augmentation correspond essentiellement aux frais de voyage et indemnités de subsistance des membres du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et résulte de l'accroissement de la charge de travail du Comité et, partant, du plus grand



nombre de réunions nécessaires; à la part du coût de la vérification externe des comptes imputée au budget ordinaire; à la participation de l'ONU aux dépenses du secrétariat central de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies; aux frais de voyage et indemnités de subsistance des membres du Comité du programme et de la coordination; et au personnel temporaire recruté pour l'Assemblée générale. Des diminutions sont prévues au titre des travaux contractuels d'imprimerie, vu la capacité accrue des services compétents du Secrétariat.

## Chapitre 2

### Affaires politiques et maintien de la paix

49. Le Département des affaires politiques est chargé de trois fonctions essentielles : appuyer le Secrétaire général dans l'exercice de ses responsabilités de diplomatie préventive et de maintien de la paix dans le monde entier conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et aux mandats qui lui sont confiés par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité; fournir des services de secrétariat à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité, au Conseil de tutelle et à un certain nombre d'organes intergouvernementaux connexes; mettre en oeuvre le programme relatif au désarmement. La capacité de diplomatie préventive sera encore accrue en réaffectant des ressources libérées dans le Département. L'appui au Comité des sanctions sera également renforcé.
50. Le montant des ressources demandées s'élève à 56 313 800 dollars, après une diminution de 5 845 900 dollars. Celle-ci correspond à la mise à disposition du reste des ressources approuvées au titre d'activités relatives à l'apartheid; à des propositions du Secrétaire général relatives à la cessation des activités de l'UNARDOL sous sa forme actuelle; et à la non-utilisation des ressources allouées au titre d'activités du Conseil de tutelle, après que le Conseil de sécurité eut décidé dans sa résolution 956 (1994) que l'accord de tutelle n'était plus applicable au dernier territoire sous tutelle, à savoir le Territoire des Îles du Pacifique (Palaos).

## Chapitre 3

### Opérations de maintien de la paix et missions spéciales

51. Ce chapitre concerne le Département des opérations de maintien de la paix dont relèvent la gestion et la direction des opérations de maintien de la paix; la fourniture d'un appui administratif d'ensemble à toutes les missions hors siège; le renforcement de la capacité et de l'efficacité des Nations Unies dans la conduite des opérations de maintien de la paix et autres missions hors siège; l'ONUST et le Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan; le Coordonnateur spécial des Nations Unies dans les territoires occupés et d'autres missions entreprises à la demande du Conseil de sécurité et/ou de l'Assemblée générale et des gouvernements, ou à l'initiative du Secrétaire général dans l'exercice de ses bons offices.
52. Il est difficile de prévoir avec précision le montant des ressources qui seront nécessaires pour 1996-1997, mais le volume et l'ampleur des opérations de maintien de la paix et des missions ad hoc ne devraient pas être sensiblement différents de ce qu'ils sont à l'heure actuelle. L'ONU doit pouvoir en permanence s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne la planification et le lancement, sans heurts et à temps, des opérations de maintien de la paix afin d'assurer l'exécution des fonctions essentielles touchant la prise de décisions de politique générale et leur mise en oeuvre, la planification stratégique et le démarrage des opérations. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/49/717 et Corr.1), ces fonctions essentielles devraient être financées par le budget ordinaire.
53. Le montant des ressources demandées se chiffre à 80 097 200 dollars, après une diminution de 52 124 700 dollars. Des augmentations sont proposées, qui correspondent au transfert d'un poste de D-1 au Département des affaires politiques et au transfert sur le budget ordinaire de 19 postes (1 D-2, 8 P-5, 2 P-3, 8 postes d'agent des services généraux, dont 1 de 1re classe) actuellement financés par le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'au financement, pendant la totalité de l'exercice, des activités du Coordonnateur spécial dans les territoires occupés. Des diminutions sont prévues à divers

titres : rationalisation proposée des activités de l'ONUST, qui entraînera une réduction de 44 postes; Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan et achèvement pendant l'exercice biennal en cours de missions ad hoc qui ne devraient pas se poursuivre au-delà de cette période.

#### **Chapitre 4**

##### **Affaires spatiales**

54. Le Bureau des affaires spatiales fournit les services nécessaires au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ainsi qu'à ses Sous-Comités juridique et scientifique et technique et à leurs organes subsidiaires; il met en oeuvre les activités du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et sert de centre de coordination des activités spatiales menées par les institutions spécialisées des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, une importance particulière sera accordée à la promotion de l'utilisation de la technologie spatiale pour protéger l'environnement sur la Terre et dans l'espace, à la mise en oeuvre des programmes de développement durable prévus dans l'Action 21 ainsi qu'à des activités de fond touchant à la préparation et l'organisation d'ateliers régionaux pour faire connaître les objectifs de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.
55. Le montant des ressources demandées s'élève à 4 050 800 dollars, après une augmentation de 94 300 dollars due à l'effet report des changements approuvés pour 1994-1995 en ce qui concerne les effectifs ainsi qu'à la réaffectation à d'autres dépenses de personnel et de matériel de ressources précédemment allouées au Département des affaires politiques.

#### **Chapitre 5**

##### **Cour internationale de Justice**

56. La Cour internationale de Justice, dont le siège est à La Haye, est l'un des six grands organes de l'ONU et son organe judiciaire principal. Elle a pour fonctions, conformément à son Statut qui fait partie intégrante de la Charte des Nations Unies, de se prononcer sur des différends qui lui sont référés par les États et de donner des avis consultatifs à la demande de tout organe autorisé à formuler une telle demande par la Charte des Nations Unies ou conformément à ses dispositions.
57. Le montant des ressources demandées s'élève à 20 501 400 dollars, après une augmentation de 1 185 400 dollars. Elles correspondent notamment à l'agrandissement prévu des locaux que la Fondation Carnegie met à la disposition de la Cour, à des crédits supplémentaires au titre de l'assistance temporaire pour les réunions et à l'achat de matériel informatique de bureau rendu nécessaire par l'accroissement du volume de travail de la Cour depuis quelques années. Les prévisions relatives aux membres de la Cour — dépenses communes de personnel, traitements et indemnités — sont provisoires étant donné que les conditions d'emploi et la rémunération de ceux-ci doivent faire l'objet d'un examen général au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Les ressources proposées pour la Cour internationale de Justice doivent également être complétées, selon que de besoin, par des engagements prévus conformément aux dispositions de la résolution relative aux dépenses imprévues et extraordinaires devant être adoptée par l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

#### **Chapitre 6**

##### **Activités juridiques**

58. Le Bureau des affaires juridiques est chargé de fournir aux organes et organismes des Nations Unies et aux unités administratives du Secrétariat des avis et des services juridiques pour les questions opérationnelles, ainsi que de répondre aux besoins des États Membres en ce qui concerne les aspects juridique, politique, scientifique, technique et écologique du droit de la mer et des affaires maritimes. Son programme de travail est défini par l'Assemblée générale, avec le concours de la CNUDCI et de la Commission du droit international.
59. Du fait de l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Commission préparatoire de l'Autorité internationale des fonds marins et du Tribunal international du droit de la mer,

cessera d'exister pendant le présent exercice. Le Bureau de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à Kingston cessera d'opérer et les ressources correspondantes seront mises à disposition. Des tâches supplémentaires seront menées à bien au cours du prochain exercice biennal en vue de la création de la Commission des limites du plateau continental, dont les activités devraient commencer en 1996.

60. Le niveau des ressources demandées s'élève à 29 370 000 dollars, après une réduction de 2 062 500 dollars. Celle-ci correspond à la cessation des activités du Bureau de Kingston, et à des ajustements fondés sur la structure des dépenses par le passé, que contrebalance la création proposée d'un poste de P-3 pour la Division des affaires juridiques générales.

## **Chapitre 7A**

### **Département de la coordination des politiques et du développement durable**

61. Le Département de la coordination des politiques et du développement durable continuera à centrer ses activités sur la promotion d'une approche intégrée des aspects du développement qui sont d'ordre économique, social et environnemental ou concernant les femmes, notamment en élaborant des perspectives qui assureront un développement durable, équitable et participatif. Il élaborera et favorisera une approche coordonnée des principales questions qui se posent dans les domaines du développement durable et du développement social, comme la pauvreté, la faim et la malnutrition, la promotion de la femme et l'intégration dans le processus de développement de tous les groupes sociaux. Au cours de l'exercice biennal, le Département appuiera des activités intergouvernementales visant à suivre la mise en oeuvre des programmes d'action de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, de la Conférence mondiale de 1994 sur le développement durable des petits États en développement insulaires, du Sommet mondial pour le développement social et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, ainsi que des programmes d'activité relatifs à l'Afrique et aux pays les moins avancés avec pour objectif général d'assurer un suivi coordonné et intégré.
62. Les activités du Département, et les ressources correspondantes, ont été réorganisées et les activités prioritaires, notamment dans les domaines des développements durable et social, ont été renforcées en réaffectant des ressources au sein du Département et en prévoyant des postes supplémentaires — 1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3 —, ce que compense la suppression proposée de quatre postes d'administrateur et de sept postes d'agent des services généraux, laquelle s'explique, à une exception près, par la suppression du Secrétariat intérimaire pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le montant des ressources demandées s'élève à 40 822 600 dollars, après une diminution de 7 266 900 dollars, due pour l'essentiel à la suppression d'un crédit ponctuel au titre de conférences spéciales en 1994-1995, et du Secrétariat intérimaire.

## **Chapitre 7B**

### **Afrique : situation économique critique, redressement et développement**

63. Les activités découlant du programme 45, Afrique : situation économique critique, redressement et développement, du plan à moyen terme pour la période 1992-1997 figurent dans un chapitre séparé, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans la partie V de sa résolution 49/219 en date du 23 décembre 1994. Ces activités relèvent de l'une des cinq priorités générales du plan à moyen terme. Elles seront axées sur la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 que le Secrétaire général a été chargé de suivre, de contrôler et d'évaluer. Dans le cadre du Plan d'action à l'échelle du système en faveur du redressement économique et du développement de l'Afrique, une nouvelle dimension a été ajoutée aux responsabilités des Nations Unies s'agissant de coordonner les efforts de la communauté internationale aux fins du développement de l'Afrique. Les activités prévues dans ce chapitre ont également trait à la mise en oeuvre du Programme

d'action des Nations Unies pour les pays les moins avancés et, en étroite coopération avec la CNUCED, à la pleine mobilisation de tous les organes, organisations et organismes du système des Nations Unies, ainsi qu'à l'entière coordination de leurs activités aux fins de l'application et du suivi du Programme d'action.

64. Les activités seront mises en oeuvre par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, la CEA et le Département de l'information, dans leurs domaines de compétence respectifs. Par l'intermédiaire du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique et les pays les moins avancés, le Département de la coordination des politiques et du développement durable en assurera la coordination et la direction d'ensemble. La CEA jouera le rôle de chef d'équipe et sera responsable de la coordination et de la coopération au niveau régional pour ce qui est de la mise en oeuvre du Programme. Le Département de l'information sera chargé d'un programme spécial visant à mettre en lumière les préoccupations économiques de l'Afrique.
65. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, les activités prévues au titre du programme viseront à aider le Secrétaire général à s'acquitter des responsabilités qui lui ont été confiées dans la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour; à entreprendre les activités décrites dans le programme 45; à coordonner l'application du Plan d'action à l'échelle du système et à aider l'Assemblée générale à conduire son examen et son évaluation à mi-parcours de la mise en oeuvre du nouvel Ordre du jour en 1996. Elles viseront en outre à promouvoir les programmes interdépendants des Nations Unies qui concernent l'Afrique : situation économique critique, redressement et développement, ainsi qu'à aider à la mobilisation de ressources financières en faveur du continent et à mettre l'accent sur de nouveaux problèmes ayant trait au développement économique et social de l'Afrique.
66. Le montant des ressources demandées s'élève à 3 787 600 dollars, après une augmentation de 320 500 dollars. Cette dernière correspond à la création de deux postes P-3 pour renforcer le programme.

## Chapitre 8

### Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques

67. Le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques aide les gouvernements, à déterminer les priorités du développement aux niveaux international, national et local et participe à l'élaboration de politiques et de mesures visant à mener les activités correspondantes. Il coopère à cet égard avec les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi qu'avec des entités du secteur privé. Le Département s'emploie à renforcer la capacité de l'ONU en tant que centre d'analyse dans les secteurs économique et social, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs dans ces domaines prioritaires.
68. En 1996-1997, les questions qui nécessiteront une attention accrue seront notamment les suivantes : les rôles respectifs du marché et de l'État dans le développement économique et social; la poursuite de la transformation économique et sociale en Europe centrale et orientale et dans l'ex-Union soviétique; les effets économiques et sociaux des sanctions internationales; les nouvelles dimensions du changement mondial en matière de population, notamment la nature, la portée et les conséquences des migrations internationales, telles qu'elles ont été définies par la Conférence internationale sur la population et le développement (CNUED) de 1994; les nouvelles approches du développement social et de l'intégration sociale; et les nouveaux besoins d'information quantitative dans les domaines économique et social ainsi que les moyens d'y répondre. Un nouveau domaine d'activité intitulé «Économie publique : questions et politiques micro-économiques dans une perspective mondiale» a été défini pour répondre à diverses demandes concernant les moyens d'accroître la productivité et la croissance par le biais des mécanismes du marché. Le Département s'efforce de répondre à ces demandes en effectuant une analyse, orientée vers l'action, du rôle, du potentiel et des insuffisances du marché pour résoudre les problèmes d'allocation et de répartition des ressources ainsi que de réglementation.
69. Afin de faire face aux problèmes nouveaux, le Département a rationalisé ses activités et renforcé les activités prioritaires en procédant à une réaffectation des ressources dont il disposait. On se propose de

développer encore davantage les activités qui ont trait à l'analyse des politiques micro-économiques en créant une nouvelle division et cinq postes d'administrateur (quatre pour les politiques micro-économiques et un pour les activités en matière de population). La rationalisation des programmes de travail devrait permettre la suppression de quatre postes. Il ne sera plus prévu de crédits au titre de la préparation et de la réunion de la Conférence internationale sur la population et le développement. Le montant des ressources demandées pour 1996-1997 s'élève à 45 881 800 dollars, après une diminution de 344 100 dollars.

## **Chapitre 9**

### **Département des services d'appui et de gestion pour le développement**

70. Le Département des services d'appui et de gestion pour le développement joue, selon que de besoin, le rôle d'agent d'exécution, de programmes ou de projets intéressant soit le développement institutionnel, soit la mise en valeur des ressources humaines. Il mène des activités de fond et appuie des organes intergouvernementaux et d'experts dans ces domaines.
71. En 1996-1997, le Département centrera ses activités sur l'exécution (appui technique) de divers mandats au niveau des pays et fournira un appui à la reprise de la session de l'Assemblée générale consacrée à l'administration publique et au développement. Un petit service chargé de soutenir la reconstruction et le développement en Europe orientale et dans les pays en transition sera créé à Vienne. Le montant des ressources demandées se chiffre à 24 539 200 dollars, après une diminution de 1 422 200 dollars. Celle-ci correspond essentiellement au transfert à Vienne et à New York de 17 postes actuellement à Genève, à la suppression de 3 postes et à la création proposée d'un poste de P-3 à Vienne.

## **Chapitre 10A**

### **Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement**

72. Le travail de la CNUCED est centré sur l'interdépendance entre le commerce, les questions de financement, les investissements, la technologie et les services. Il consiste aussi désormais à aider les pays en développement à réformer leur politique commerciale et à faire face aux problèmes qui se rattachent au commerce et à l'environnement, à accroître l'efficacité commerciale et à renforcer le progrès technologique.
73. Un grand facteur a influé sur les ressources proposées pour la CNUCED pour l'exercice 1996-1997, en particulier ses sous-programmes ayant trait au commerce : les nouvelles responsabilités que le Conseil du commerce et du développement lui a confiées en 1994, notamment en liaison avec l'achèvement des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay et avec la création de l'Organisation mondiale du commerce le 1er janvier 1995, en vertu desquelles la CNUCED doit accorder une importance particulière dans ses analyses aux problèmes commerciaux qui commencent à préoccuper la communauté internationale ou à se dessiner, ainsi qu'à la formation d'un consensus sur les questions de politique économique avant qu'elles ne deviennent l'objet de négociations au sein de l'Organisation mondiale du commerce. Elle s'emploiera en priorité à aider les pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en transition, à tirer parti au maximum des possibilités nouvelles et à venir à bout des problèmes qui découlent de la mise en oeuvre des accords conclus à l'issue des négociations d'Uruguay, en mettant notamment l'accent sur la notion de «filet de sécurité» pour que ces pays puissent faire face aux coûts transitionnels de l'ajustement ainsi qu'à renforcer les capacités institutionnelles et la mise en valeur des ressources humaines et la gestion de l'information dans les pays en développement pour permettre à ceux-ci de participer activement aux activités de l'Organisation mondiale du commerce.
74. On estime à 110 593 700 dollars, après une diminution de 2 986 100 dollars, le montant des ressources nécessaires pour 1996-1997. Cette diminution correspond essentiellement à la suppression proposée de sept postes d'agent des services généraux, que rendent obsolètes les améliorations technologiques apportées

dans l'appui au programme et la gestion des données. Il est proposé de transformer en postes permanents deux postes temporaires de D-2 rattachés au programme des sociétés transnationales.

## Chapitre 10B

### Centre du commerce international CNUCED/GATT

75. Le Centre du commerce international est dirigé conjointement par la CNUCED et le GATT, l'orientation de son programme de travail étant imprimée par le Groupe consultatif commun composé des États membres de la CNUCED et du GATT. Il a pour principal objectif de promouvoir les échanges et les exportations des pays en développement, d'améliorer leurs opérations d'importation et la gestion de celles-ci, et d'accroître ainsi leurs recettes en devises. Il s'emploie essentiellement à élaborer des projets de pays, qui sont, si possible, liés à des projets régionaux et interrégionaux. L'un de ses éléments essentiels est son programme de recherche et développement qui vise à améliorer le potentiel des pays en développement en matière d'exportation, et notamment à trouver des moyens de développer et de diversifier les échanges de ces pays.
76. Durant l'exercice biennal 1996-1997, le programme général du Centre sera axé sur le suivi des accords pertinents issus des négociations commerciales multilatérales d'Uruguay ainsi que sur l'aide à apporter aux pays en développement et aux pays en transition pour soutenir leurs efforts de réforme économique et d'ajustement structurel. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités et la valorisation des ressources humaines aux fins de la promotion du commerce extérieur tant dans le secteur public que dans le secteur privé.
77. Le budget du Centre est financé, à parts égales, par l'Organisation des Nations Unies et par le GATT. La part de l'ONU s'élève à 20 942 300 dollars.
78. Il sera rendu compte séparément des modifications qui pourraient être apportées aux dispositions actuelles comme suite à la création de l'Organisation mondiale du commerce.

## Chapitre 11

### Programme des Nations Unies pour l'environnement

79. Le PNUE tire son mandat de la résolution 2997 (XXVII) de l'Assemblée générale, en date du 15 décembre 1972, dans laquelle l'Assemblée a décidé de créer un petit secrétariat qui centraliserait l'action en matière d'environnement et réaliserait la coordination dans ce domaine entre les organismes des Nations Unies.
80. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le PNUE continuera d'axer ses activités sur l'évaluation et la gestion de l'environnement ainsi que sur le renforcement des institutions et des capacités. Dans le cadre de l'évaluation de l'environnement, les principales activités sont la collecte, l'échange et l'évaluation de données, les activités d'examen et l'établissement de rapports. Les résultats des évaluations sont utilisés pour la gestion de l'environnement et communiqués aux gouvernements pour qu'ils puissent prendre leurs décisions de politique générale en conséquence. La gestion de l'environnement consiste à mettre au point des méthodes et des mesures en vue de rectifier et de prévenir les problèmes écologiques. Au chapitre du renforcement des institutions et des capacités, des mesures d'appui sont prises pour assurer le succès des activités mentionnées ci-dessus et les compléter. Les activités dans le domaine du droit de l'environnement consistent à élaborer des principes et instruments juridiques. L'enseignement théorique et pratique, l'information et les services consultatifs concernant l'environnement constituent, en contribuant à la valorisation des ressources humaines et au développement des institutions dans ce domaine, un atout important pour l'évaluation et la gestion de l'environnement.
81. Les ressources demandées s'élèvent à 8 903 500 dollars, soit une diminution de 784 900 dollars correspondant à une réduction des ressources nécessaires pour les réunions du Conseil d'administration et du Comité scientifique des Nations Unies pour l'étude des effets des rayonnements ionisants ainsi qu'à la suppression proposée d'un poste P-5.

## **Chapitre 12**

### **Centre des Nations Unies**

#### **pour les établissements humains (Habitat)**

82. Le CNUEH centralise l'action et réalise la coordination des activités des organismes des Nations Unies dans ce domaine. Il est également chargé de l'application de la Stratégie mondiale du logement jusqu'à l'an 2000 et assurera le secrétariat de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) qui doit se tenir à Istanbul du 3 au 14 juin 1996.
83. Le programme de travail pour l'exercice biennal 1996-1997 reflète en particulier les deux thèmes d'Habitat II, à savoir a) un abri adéquat pour tous, et b) des établissements humains viables dans un monde en urbanisation.
84. Les ressources proposées s'élèvent à 13 131 900 dollars, soit une réduction de 426 200 dollars due au fait que le montant prévu pour les travaux préparatoires ne couvre qu'une partie de l'année 1996 alors que le crédit inscrit au budget de l'exercice biennal 1994-1995 couvrirait la totalité de l'exercice.

## **Chapitre 13**

### **Lutte contre la criminalité**

85. Les travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale sont guidés par les thèmes prioritaires que le Conseil économique et social a établis dans sa résolution 1992/22 : la criminalité nationale et transnationale, le crime organisé, les délits économiques, en particulier le blanchiment de l'argent, et le rôle du droit pénal dans la protection de l'environnement; la prévention du crime dans les zones urbaines, la criminalité juvénile et violente; et l'efficacité, l'équité et l'amélioration de la gestion et de l'administration de la justice pénale et des systèmes connexes, l'accent étant dûment mis sur le renforcement des capacités nationales des pays en développement de recueillir, de rassembler, d'analyser et d'utiliser régulièrement des données pour l'élaboration et l'application de politiques appropriées.
86. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le programme de travail de la Commission continuera d'être fondé sur les thèmes prioritaires indiqués ci-dessus, et l'accent sera mis sur l'aide aux États membres pour l'application de la Déclaration politique de Naples et du Plan mondial d'action contre la criminalité transnationale organisée qui ont été adoptés en 1994 par la Conférence ministérielle mondiale sur la criminalité transnationale organisée ainsi que sur le suivi des conclusions et recommandations du neuvième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants qui a eu lieu en 1995.
87. Étant donné l'importance que les États membres attachent au programme et la multiplication des tâches confiées au secrétariat, on envisage de transformer en division le Service de la prévention du crime et de la justice pénale de Vienne et de reclasser à D-2 le poste du chef du Service ainsi que de créer deux nouveaux postes P-3 pour permettre à la Division de faire face au surcroît de travail entraîné par le développement des activités concernant la criminalité transnationale organisée et de servir de banque de données du système des Nations Unies pour ce qui est de la lutte contre la criminalité, la prévention du crime et la justice pénale. Les ressources nécessaires pour 1996-1997 s'élèvent au total à 4 448 100 dollars, soit une réduction de 391 600 dollars correspondant à la cessation des crédits approuvés pour la tenue du neuvième Congrès en 1995, en partie compensée par les modifications mentionnées ci-dessus.

## **Chapitre 14**

### **Contrôle international des drogues**

88. Le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues est chargé d'orienter et de coordonner toutes les activités de lutte contre la drogue de l'ensemble du système des Nations Unies.
89. Le Programme fournit des services de secrétariat et des services fonctionnels à l'Organe international de contrôle des stupéfiants et à la Commission des stupéfiants.
90. Les grandes orientations du Programme en 1996-1997 demeureront les mêmes que pendant l'exercice biennal précédent au cours duquel, vu le caractère transnational du problème de la drogue, la priorité a

été accordée à la coopération internationale aux niveaux mondial, régional et sous-régional. Dans le cadre de l'action qu'il mène pour épauler les gouvernements, le Programme continuera de centraliser les connaissances et compétences concernant le contrôle des précurseurs chimiques, l'établissement de normes pour l'analyse chimique et le contrôle de la qualité, les mesures de lutte contre le blanchiment de l'argent, la législation antidrogue, les cultures ou activités de remplacement et certains aspects de la prévention de la toxicomanie. Il veillera également à ce que les résultats de la recherche soient systématiquement mis en forme et diffusés auprès des États Membres et à ce que les nouvelles méthodes soient portées à la connaissance de ces derniers. Les progrès de l'informatique lui faciliteront cette tâche de diffusion de l'information.

91. Le montant des ressources proposées s'élève à 14 844 000 dollars, soit une augmentation de 150 100 dollars. Deux nouveaux postes d'administrateur de la classe P-3 sont proposés pour permettre au Programme de faire face à la charge de travail accrue qu'impose le suivi de l'application de la Convention de 1971 sur les substances psychotropes. Le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues fournit des ressources extrabudgétaires pour les activités opérationnelles du Programme.

## Chapitre 15

### Commission économique pour l'Afrique

92. La Commission a pour principal objectif de susciter et de faciliter une action concertée en faveur du développement économique et social de l'Afrique. Au fil des années, elle a aidé les États Membres à acquérir les capacités nationales nécessaires à leur développement socio-économique, ce qui a représenté l'une de ses tâches essentielles. Pendant l'exercice biennal 1994-1995, la Commission s'est efforcée d'aider les États Membres à renforcer les capacités nécessaires à la gestion des réformes dans lesquelles ils s'étaient lancés pour parvenir à une croissance et un développement durables.
93. Le programme de travail de la CEA pour 1996-1997 vise à consolider les diverses réformes grâce à la fourniture de services consultatifs sur les politiques à suivre et d'une assistance technique ainsi qu'à la recherche analytique. Dans ce contexte, l'accent sera mis tout particulièrement sur la poursuite de la promotion de la coopération et de l'intégration régionales, la viabilité du point de vue écologique, le développement social et humain, l'accélération du développement des infrastructures et des mutations industrielles, l'habilitation des femmes, la gestion efficace des ressources naturelles aux fins du développement, le renforcement des systèmes statistiques et des systèmes intégrés de gestion nationaux, le renforcement des capacités en vue de l'amélioration des politiques agricoles, et l'intégration des facteurs démographiques à la planification du développement.
94. Le montant des ressources proposées s'élève à 72 044 500 dollars, soit une augmentation de 386 900 dollars. La création d'un poste P-3 est proposée pour assurer le suivi des activités concernant les petits États insulaires en développement. Il est également proposé de créer un poste d'ingénieur électricien et un poste d'ingénieur en mécanique (tous deux à la classe P-3) ainsi que trois postes d'agent local pour les techniciens qui assureront l'entretien des ascenseurs, du matériel audio-visuel et du système de climatisation des nouvelles installations de conférence. Celles-ci étant achevées, il est proposé de supprimer quatre postes temporaires (1 P-5, 1 P-3 et 2 postes d'agent local) au Groupe des travaux de construction. Apparaît également au chapitre 15 le montant prévu pour le Bureau des commissions régionales à New York qui correspond au maintien des programmes.

## Chapitre 16

### Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

95. Une nouvelle approche thématique a été adoptée pour le programme de travail de la CESAP, qui était précédemment organisé par secteur. Pendant l'exercice biennal 1994-1995, la CESAP a commencé à réorganiser son secrétariat afin de mieux appliquer cette approche. Plusieurs transferts de postes entre les sous-programmes sont donc proposés pour l'exercice biennal 1996-1997. On s'efforcera d'accentuer



l'orientation thématique du programme de travail. Les activités seront axées sur la promotion et le renforcement des modalités de coopération régionale existantes et la création de nouvelles modalités, le renforcement des capacités nationales et les activités d'assistance technique dans le contexte des impératifs politiques et socio-économiques actuels et de ceux qui se font jour dans la région de l'Asie et du Pacifique.

96. Afin de renforcer encore les capacités de la Commission sur le fond, il est également proposé de créer un poste P-5 dont le titulaire s'occuperait de l'agriculture et du développement rural et un poste P-4 pour des activités de suivi concernant les petits États insulaires en développement, ainsi que de convertir un poste temporaire à l'occasion de la Décennie des transports et des communications pour l'Asie et le Pacifique.
97. Les ressources proposées s'élèvent à 61 565 400 dollars, soit une augmentation de 287 000 dollars imputable aux modifications susmentionnées du tableau d'effectifs et à des ajustements des dépenses de fonctionnement.

## Chapitre 17

### Commission économique pour l'Europe

98. Compte tenu des transformations politiques et économiques en cours dans les pays d'Europe centrale et orientale, les principaux objectifs de la CEE pendant l'exercice biennal 1996-1997 sont l'intégration de tous les pays de la région à l'économie européenne et mondiale et la consolidation des réformes. Les événements qui se sont produits dans la région ont entraîné une nette augmentation du nombre de membres de la CEE, qui sont passés en peu de temps de 34 à 55. Au moins la moitié des membres sont des pays à économie en transition, ce qui modifie les besoins de la CEE et nécessite de nouvelles tâches. L'augmentation du nombre de membres a eu un effet sur toutes les activités de la CEE et se fera pleinement sentir pendant l'exercice biennal.
99. C'est dans le domaine de l'analyse économique, dans lequel la CEE favorise le débat entre décideurs concernant le rythme et l'ampleur des réformes et le processus de mutation, que l'augmentation du nombre de membres s'est faite le plus sentir. La pierre angulaire des travaux de la CEE en matière d'intégration est l'harmonisation des normes, la mise en place de nouvelles infrastructures, l'élaboration de directives et la négociation d'instruments juridiques ayant force obligatoire. L'augmentation du nombre de membres se traduira également par un alourdissement de la charge de travail pour ce qui est de la facilitation des échanges, de la protection de l'environnement et des transports, et en particulier de l'aide aux institutions et aux mécanismes mis en place pour contrôler l'application des normes et accords spécifiques à la région.
100. Le montant total des ressources proposées s'élève à 47 719 400 dollars, soit une augmentation de 340 100 dollars imputable essentiellement à la création d'un poste P-5 et d'un poste P-3 pour renforcer les activités d'analyse économique pour le premier poste et de statistique pour le second.

## Chapitre 18

### Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

101. Les activités de la CEPALC visent essentiellement à assurer l'intégration des économies de la région dans le contexte international et à tirer parti des possibilités offertes par l'émergence de systèmes économiques régionaux et sous-régionaux.
102. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le programme de travail de la CEPALC sera axé sur les points suivants : renforcement du développement rural; analyse des politiques économiques; politiques de restructuration et leurs incidences sur les stratégies de répartition des ressources publiques; appui aux gouvernements de la région pour leur permettre d'acquérir des avantages concurrentiels ou de consolider ceux dont ils disposent déjà; analyse des relations économiques des pays de la région avec les principaux pays des grands blocs commerciaux ainsi que des options en matière de politique commerciale, compte tenu des tendances constatées dans le secteur extérieur; analyse des politiques en matière de gestion intégrée des ressources en eau, des modifications intervenues dans les politiques énergétiques, et des effets

des lois de protection de l'environnement sur les investissements dans le secteur minier; aide aux États membres pour atteindre les objectifs du programme Action 21; accroissement de l'autosuffisance des pays de la région en matière d'études et d'analyses démographiques; appui à ces pays pour l'application des recommandations des conférences des Nations Unies; élargissement de la base de données statistiques et application de la méthode intégrée pour mesurer la pauvreté; enfin évaluation et analyse des systèmes d'intégration et des politiques économiques et sociales des pays de la région en vue de recommander des mesures pour faciliter leur convergence.

103. Les ressources proposées s'élèvent à 77 330 500 dollars, soit une réduction de 1 648 900 dollars imputable essentiellement à une diminution de 2 018 200 dollars au titre de la location des locaux s'expliquant par la renégociation des baux et la réduction de la superficie des locaux à usage de bureaux occupés à Mexico, compensée par la création proposée d'un poste P-4 pour assurer le suivi de la Conférence mondiale sur les petits États insulaires en développement et la création d'un nouvel organe subsidiaire s'occupant du logement et de l'urbanisme ainsi que par des modifications dans la fréquence et la durée des réunions d'un certain nombre d'organes intergouvernementaux.

## Chapitre 19

### Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

104. La région de la CESAO a connu des transformations politiques, économiques et sociales rapides qui ont nécessité une réévaluation de la conception du développement qui a façonné les politiques économiques et sociales dans le passé. Outre les transformations économiques et sociales déclenchées par des forces endogènes, le processus de mondialisation aura aussi un impact durable sur les économies nationales des États membres de la CESAO. De surcroît, le processus de paix qui a été enclenché apporte dans son sillage toute une série de défis non seulement sur le plan politique mais aussi dans les sphères de l'économique, du social et du technique.
105. Compte tenu de ces changements, la CESAO a modifié l'orientation de son programme de façon à satisfaire les nouveaux besoins immédiats de ses États membres ainsi que leurs besoins à long terme. En 1994, la CESAO a revu de fond en comble son programme de travail, ce qui a abouti à une importante restructuration visant à rationaliser ses activités, à la recentrer sur l'essentiel et à accroître le dialogue avec les États membres. Pour ce faire, elle a abandonné son programme sectoriel composé de 15 sous-programmes pour adopter un programme thématique comportant cinq sous-programmes. Les activités prévues dans le cadre des sous-programmes seront exécutées de façon intégrée par des équipes de travail représentant les diverses disciplines. Cette nouvelle structure du programme a été approuvée par la Commission.
106. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, la CESAO s'emploiera essentiellement à améliorer les statistiques et l'information dans la région et à développer les capacités des États membres dans ces domaines; à favoriser la sensibilisation aux problèmes écologiques et les connaissances concernant l'environnement dans le contexte des conditions et priorités régionales et pour ce qui est plus spécifiquement des ressources naturelles, de la qualité de la vie et des technologies respectueuses de l'environnement; à adapter les concepts et indices du développement humain aux réalités de la région et à favoriser leur application dans la région; à surveiller et à évaluer les mutations économiques et sociales dans la région, en particulier dans le contexte du processus de paix et des changements intervenus dans le monde; à promouvoir les institutions communautaires; enfin, à faire mieux connaître et comprendre les incidences des diverses mesures économiques mises au point et appliquées.
107. Le Conseil économique et social a décidé que le siège permanent de la Commission devrait être rétabli à Beyrouth et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour transférer la Commission. À ce stade, les consultations avec le Gouvernement libanais sont encore en cours.
108. Les ressources prévues s'élèvent à 35 758 400 dollars, soit une augmentation de 545 300 dollars imputable au reclassement proposé d'un poste et à l'effet report sur un exercice biennal complet de modifications du tableau d'effectifs approuvées dans le courant de l'exercice 1994-1995.

## Chapitre 20

### Programme ordinaire de coopération technique

109. Le programme ordinaire de coopération technique de l'ONU complète l'assistance offerte aux pays en développement dans le cadre d'autres programmes. Les procédures d'établissement du programme et du budget pour le programme ordinaire ont été fixées par l'Assemblée générale dans sa résolution 2514 (XXIV) du 21 novembre 1969.
110. Le programme, qui comporte des activités concernant les droits de l'homme, les questions et politiques relatives au développement, l'énergie, l'environnement, les établissements humains, l'alimentation et l'agriculture, le développement industriel, le commerce international et le financement du développement, les ressources naturelles, la population, l'administration et les finances publiques, la science et la technique, le développement social et la prévention du crime et la justice pénale, les statistiques, les transports, les communications et le tourisme, et l'atténuation des effets des catastrophes et l'aide humanitaire d'urgence, comprend les éléments suivants : a) des services consultatifs sectoriels qui sont fournis, suivant le cas, par le Département des services d'appui et de gestion pour le développement, le Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques, le Département des affaires humanitaires, le secrétariat de la CNUCED, le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), le Centre pour les droits de l'homme, et le Service de la prévention du crime et de la justice pénale, et b) des services consultatifs régionaux et sous-régionaux qui sont fournis par les secrétariats de la CEE, de la CEA, de la CEPALC, de la CESAO et de la CESAP.
111. Les activités de coopération technique sont de trois principaux types : services consultatifs à court terme, projets sur le terrain et formation.
112. Les ressources prévues s'élèvent à 44 814 700 dollars.

## Chapitre 21

### Droits de l'homme

113. Le programme de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme vise à promouvoir et à protéger les droits de l'homme, et notamment à assurer l'application des normes internationales grâce à divers mécanismes de suivi, d'enquête et de recours, à apporter une assistance, au moyen d'activités de coopération technique, pour l'établissement d'infrastructures dans le domaine des droits de l'homme ou le renforcement de celles qui existent déjà, et à promouvoir les droits de l'homme par l'éducation et l'information. Sous la direction du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, le Centre pour les droits de l'homme sert de centre de liaison pour les activités menées par l'Organisation dans le domaine des droits de l'homme, et il est l'unité administrative du Secrétariat qui s'occupe au premier chef de l'application du programme dans ce domaine. Le programme de travail découle du programme 35 — Promotion et protection des droits de l'homme — du plan à moyen terme pour la période 1992-1997.
114. Au cours de l'exercice biennal précédent, les activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme se sont considérablement développées. Avec l'adoption par la Conférence mondiale sur les droits de l'homme de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne et la création du poste de Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, de nouvelles demandes sont adressées à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle trouve des moyens efficaces de prévenir les violations des droits de l'homme, d'intervenir pour mettre fin aux violations massives et d'intégrer les préoccupations concernant les droits de l'homme aux activités de développement économique et social. Afin de permettre à l'Organisation de répondre avec efficacité aux nouveaux défis et aux nouvelles exigences et de s'acquitter des mandats considérablement élargis qui lui ont été confiés dans ce domaine, l'Assemblée générale, à sa quarante-neuvième session, a approuvé des ressources additionnelles pour le Haut Commissaire, pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, pour la poursuite d'une présence des Nations Unies au Cambodge afin de surveiller la situation en matière de droits de l'homme et pour des activités liées aux violations des droits de l'homme sur le territoire du Rwanda.

115. Des précédents importants ont été créés avec la mise en place d'opérations de surveillance sur le terrain, telles que celles décidées par l'Assemblée générale et la Commission des droits de l'homme pour surveiller la situation dans l'ex-Yougoslavie, en Iraq et au Rwanda.
116. Les ressources prévues s'élèvent à 46 742 100 dollars, soit une augmentation de 3 033 900 dollars imputable essentiellement à l'effet report sur un exercice biennal complet de la création de nouveaux postes dans le courant de l'exercice 1994-1995. On prévoit, pour 1996-1997, la création d'un nouveau poste P-5 pour renforcer la capacité administrative du Centre de façon à améliorer l'appui apporté au programme; la création d'un nouveau poste P-3 pour le Haut Commissariat; le déclassement d'un poste de D-2 à D-1 pour tenir compte du nouvel organigramme et faire en sorte que les cinq services du Centre soient tous dirigés par un D-1; le reclassement d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) à la 1re classe; et des dépenses supplémentaires au titre des frais de voyage des rapporteurs spéciaux et des représentants spéciaux ainsi qu'au titre du matériel.

## **Chapitre 22**

### **Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés**

117. Conformément à l'article 20 du statut du HCR, aucune dépense autre que les dépenses d'administration motivées par le fonctionnement du HCR n'est imputée sur le budget de l'ONU, et toutes les dépenses afférentes à l'activité du Haut Commissaire sont financées par des contributions volontaires.
118. Il est proposé de maintenir l'inscription de 244 postes au budget ordinaire de l'exercice biennal 1996-1997. Un montant de 48 572 700 dollars est proposé à cette fin.

## **Chapitre 23**

### **Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

119. Comme l'Assemblée générale l'avait souhaité, les émoluments du personnel international au service de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, qui auraient été financés par les contributions volontaires, sont imputés sur le budget ordinaire pour la durée du mandat de l'Office. Le mandat actuel court jusqu'au mois de juin 1996. On s'attend que le programme se poursuivra au cours de l'exercice biennal 1996-1997.
120. Le montant prévu de 21 350 300 dollars correspond au maintien des 82 postes d'administrateur et 10 postes d'agent des services généraux financés par le budget ordinaire.

## **Chapitre 24**

### **Département des affaires humanitaires**

121. L'orientation générale du programme de travail du Département des affaires humanitaires découle de la résolution 46/182 de l'Assemblée générale en date du 19 décembre 1991, par laquelle celle-ci a institué le mandat et élargi les fonctions de coordination de l'aide humanitaire. Selon les «Principes directeurs» annexés à cette résolution, l'Organisation des Nations Unies a un rôle unique à jouer dans la direction et la coordination des efforts que fait la communauté internationale pour aider les pays touchés. Le Département a donc pour mission de veiller à la qualité des préparatifs et à la rapidité et à la cohérence des réactions en cas d'urgence humanitaire, qu'elle soit d'origine naturelle ou humaine, de favoriser la prévention et la planification préalable, et d'assurer le passage sans heurts de la phase des secours à celle du relèvement et du développement à long terme.
122. Pendant l'exercice biennal 1996-1997, le Département s'attachera à améliorer les opérations de secours de la communauté internationale en continuant d'en assurer la direction et en consacrant de manière formelle les arrangements pris avec ses partenaires humanitaires. S'inspirant de l'expérience acquise et des leçons du passé, le Département s'efforcera surtout d'améliorer la capacité d'alerte précoce, d'affiner les instruments de prévention, d'assurer la planification préalable qui permet de réagir rapidement et de

renforcer la coordination de l'action humanitaire dans les premiers moments d'une situation d'urgence, qui en sont la phase critique. Des mesures seront prises pour améliorer les capacités de prévention des catastrophes naturelles et de planification préalable, notamment par la promotion des programmes de prévention des catastrophes recommandés par la Conférence mondiale de Yokohama sur la prévention des catastrophes naturelles. Le Département continuera de veiller à ce que l'action humanitaire aille dans le sens du relèvement et du développement à long terme en favorisant l'adoption de politiques et de stratégies cohérentes et en mobilisant les bailleurs de fonds, notamment pour le relèvement après les conflits dans des domaines comme le déminage ou la réinsertion des personnes déplacées. Il continuera de plaider énergiquement la cause humanitaire, en faisant valoir surtout la dimension humaine des situations de crises, tout en secondant l'effort général de paix de l'Organisation des Nations Unies.

123. Les prévisions de dépenses s'élèvent à 19 384 600 dollars, soit une augmentation de 349 900 dollars. Cette augmentation s'explique par les trois postes qu'il est prévu d'ajouter à l'effectif (1 poste P-3 et 1 poste P-5 à New York et 1 poste P-5 à Genève) pour améliorer les moyens dont dispose le Département pour coordonner les programmes d'aide humanitaire dans les opérations d'urgence complexes.

## **Chapitre 25** **Information**

124. Le mandat du Département de l'information, tel qu'il est énoncé dans la résolution 13 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, est de favoriser autant que possible, chez tous les peuples du monde, la compréhension de l'oeuvre et des buts de l'Organisation, par l'intermédiaire des médias, des organisations non gouvernementales, des établissements d'enseignement et d'autres moyens d'information.
125. Les défis que l'Organisation doit relever étant de plus en plus nombreux, le Département de l'information s'est efforcé de se concentrer sur certaines questions clefs d'importance mondiale aux yeux des États Membres et d'établir des relations plus solides avec divers médias et autres diffuseurs de l'information dans le monde, afin d'atteindre un public plus large et d'améliorer les moyens dont il dispose pour réaliser son programme. Pour l'exercice biennal 1996-1997, le Département est en voie de définir et de mettre en application des stratégies et des programmes d'information à la fois amples et cohérents pour gagner des appuis à la cause des objectifs de l'Organisation, et de mettre en place des mécanismes d'information en retour permettant d'évaluer l'utilité des documents et des services d'information pour le public visé. Étant donné d'une part les limites de la production à fort tirage et de la distribution par les moyens classiques des documents d'information, et d'autre part le développement rapide des nouvelles technologies, c'est sur la diffusion par voie électronique que le Département continue de privilégier.
126. Soucieux de concilier l'accroissement des besoins d'information avec la diminution des ressources, le Département de l'information s'est attaché à répartir plus efficacement son personnel, à recourir davantage aux techniques modernes et à renforcer son autorité professionnelle dans le milieu extrêmement compétitif qu'est celui des communications. Il a pris des mesures de restructuration pour regrouper et rationaliser ses activités au Siège et, sur le terrain, celles de son réseau de centres et de services d'information. Le projet de budget-programme correspond donc à un organigramme réaménagé en six divisions et bureaux.
127. Les ressources demandées s'élèvent à 127 371 200 dollars, soit une réduction de 4 071 400 dollars due à la disparition de 14 postes du fait de l'abandon des activités liées à l'apartheid, d'un poste affecté au Secrétariat du cinquantième anniversaire de l'ONU, et à des réductions par rapport au système de prévision des dépenses du passé.

## **Chapitre 26** **Administration et gestion**

128. Ce chapitre est consacré au Département de l'administration et de la gestion du Siège et aux services administratifs centraux de Genève, Vienne et Nairobi. En 1994, le Département a été réorganisé au regard de trois objectifs stratégiques : une politique générale et des attributions et responsabilités opérationnelles clairement définies; une intégration organique; une structure rationalisée et allégée, avec un encadrement minimal, autant que le permettent l'ampleur et le caractère détaillé de ses activités. La mise en application

du Système intégré de gestion (SIG), de la stratégie de gestion des ressources humaines et de la réforme de l'administration de la justice auront des conséquences importantes pour le Département pendant l'exercice. La mise en oeuvre du SIG, outre qu'elle fournira aux cadres des renseignements exacts et non dépassés, permettra de réduire les effectifs du Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

129. Quatre nouveaux postes ont été demandés dans le secteur de la gestion des ressources humaines afin de mettre en application la nouvelle stratégie; il est proposé en même temps de faire disparaître trois postes grâce aux gains en productivité. On envisage également de renforcer le programme de formation lancé en 1994-1995. Dans le secteur des services d'appui, il est proposé de sous-traiter certaines fonctions de gestion des archives et des bâtiments. Cela permettra une réduction de 28 postes tout en donnant de la souplesse à la fonction administrative. Dans le secteur des services de conférence, les investissements en bureautique déjà pratiqués permettront de réduire le nombre de postes de traitement de texte. Parallèlement, il est proposé de créer six postes de traducteur pour améliorer la qualité des traductions. D'autre part, il est proposé de transférer au budget ordinaire sept postes, actuellement financés par le Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, dont les titulaires assument les fonctions essentielles de la Division du financement du maintien de la paix.
130. La réforme de l'administration de la justice, projet dont l'Assemblée générale sera saisie, exigera la création de quatre postes et un certain volume de ressources opérationnelles. Cependant, on s'attend à des améliorations sensibles au niveau de l'instruction et du règlement des affaires, qui permettront non seulement de diligenter celles-ci mais aussi de réduire notablement le temps que l'on consacre aux recours dans tout le Secrétariat.
131. À Genève, un effort de rationalisation des fonctions de la Division de l'administration permettra de se passer de 15 postes. Des réductions sont également rendues possibles en matière de services de conférence par la bureautique, la réorganisation et les leçons tirées du système de prévision des dépenses du passé.
132. À Vienne, la mise en fonction des nouveaux services de conférence unifiés, héritiers de fonctions assumées jusque-là par l'ONUDI, permettra de fournir plus efficacement des prestations aux organismes et institutions qu'accueille le Centre international de Vienne. L'accroissement des dépenses proposé sera largement compensé par les remboursements attendus de l'ONUDI. On propose en même temps de renforcer d'un poste d'administrateur les services administratifs de l'Office des Nations Unies à Vienne. À Nairobi, la création d'un service général commun permettra de regrouper les fonctions administratives actuellement assumées à la fois par le PNUE et par le CNUEH (Habitat). Cela permettra des économies d'échelle qui seront avantageuses non seulement pour le budget ordinaire mais aussi pour le Fonds du PNUE et la Fondation pour l'habitat et les établissements humains. Pour ce qui est du budget ordinaire, la mise en place de ce service commun permettra de supprimer 11 postes.
133. Le montant total des ressources demandées s'élève à 897 346 800 dollars, soit une diminution de 5 681 900 dollars. Cette réduction est rendue possible par des circonstances diverses, comme on l'a vu ci-dessus.

## Chapitre 27

### Activités administratives financées en commun

134. Sont inscrits à ce chapitre le budget total de la Commission de la fonction publique internationale, celui du Corps commun d'inspection et la part de l'ONU dans le budget interinstitutions des secrétariats des organes subsidiaires du Comité administratif de coordination (CAC) — à savoir le Comité consultatif pour les questions administratives (CCQA), le Comité pour la coordination des systèmes d'information (CCSI) et le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations. Le coût estimatif des services du Centre international de calcul (CIC) de Genève utilisés par l'ONU figure également au présent chapitre.
135. À l'exception des services CIC — dont le coût est calculé en fonction de l'utilisation qui en est faite — le financement des activités administratives communes est réparti selon une formule convenue entre

institutions participantes. Les ressources demandées pour la Commission de la fonction publique internationale et le Corps commun d'inspection sont exprimées en termes bruts, avec inscription des recettes correspondantes au chapitre II des recettes. Pour les autres organes, les crédits demandés ne concernent que la part du financement de leurs activités qui incombe à l'ONU.

136. Pour l'exercice biennal 1996-1997, les ressources demandées s'élèvent à 26 037 600 dollars, soit une réduction de 1 183 600 dollars. Elles se répartissent comme suit : Commission de la fonction publique internationale : 10 395 000 dollars; Corps commun d'inspection : 8 457 900 dollars; participation de l'ONU au financement du CCSI : 430 000 dollars, du CCQA : 487 200 dollars et du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations : 161 800 dollars. (Ce dernier comité, le CCSI, est né en 1993 du regroupement des fonctions des deux sous-comités du Comité consultatif pour les questions de fond, dont l'un était chargé des questions de programme et de politique générale et l'autre des activités opérationnelles.) Le coût des prestations fournies à l'ONU par le CIC est estimé à 6 105 700 dollars.
137. La réduction des ressources demandées tient à plusieurs raisons, dont la décision du CAC de remplacer par le CCSI l'ancien Comité consultatif pour la coordination des systèmes d'information, de confier au CIC bon nombre de fonctions opérationnelles (tenue des bases de données, mise en place et entretien des infrastructures électroniques, achat des matériels) et de déclasser de D-2 à D-1 le poste des secrétaires de ces organes subsidiaires, ou encore le réaménagement des sessions des groupes de travail de la CFPI en fonction des sessions de celle-ci, l'abolition d'un poste d'agent des services généraux et les économies que permettent les innovations techniques. Si l'on applique la formule acceptée pour l'exercice 1994-1995, les prévisions de dépenses pour 1996-1997 marquent un recul moyen de 7,5 % de la part que prend dans le budget ordinaire le coût de ces activités, même si on y inclut le coût du Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations auquel il est proposé de consacrer dorénavant des crédits du budget ordinaire.

## **Chapitre 28**

### **Dépenses spéciales**

138. Les ressources demandées au chapitre 28 doivent couvrir certaines des dépenses particulières liées i) à l'assurance maladie après la cessation de service, ii) aux indemnités, iii) aux assurances générales, iv) aux frais bancaires et v) aux mesures de sécurité interorganisations. À compter de 1996, les crédits demandés pour financer les pensions de retraite des anciens secrétaires généraux autrefois inscrites au chapitre 1er — Politique, direction et coordination d'ensemble — figurent également dans ce chapitre.
139. Le montant total des crédits demandés s'élève à 35 339 100 dollars, soit une augmentation de 2 544 000 dollars. Cette augmentation est pour une grande part imputable à l'accroissement du nombre de bénéficiaires de l'assurance maladie après cessation de service que l'on prévoit pour l'exercice biennal 1996-1997.

## **Chapitre 29**

### **Bureau des services de contrôle interne**

140. Le Bureau des services de contrôle interne a été créé en septembre 1994 conformément à la résolution 48/218 B de l'Assemblée générale en date du 29 juillet 1994. Il a pour mission de seconder le Secrétaire général dans ses fonctions internes de supervision en assumant des tâches de contrôle, d'audit, d'inspection, d'évaluation et d'enquête. Des réaménagements d'effectifs très importants ont eu lieu entre les services composant le Bureau, qui doivent mettre celui-ci à même de s'acquitter de son nouveau mandat élargi.
141. Le bureau a pour objectifs de veiller au respect des résolutions de l'Assemblée générale et des règles, règlements et politiques de l'Organisation; de suivre la réalisation du programme d'activité et d'évaluer les résultats obtenus; d'empêcher gaspillages, abus et actes répréhensibles; de faire enquête sur les allégations de faute et d'erreur de gestion; de recommander les politiques et les mesures favorables à l'économie et à l'efficacité que lui inspirent ses opérations d'audit, d'inspection et d'enquête.

142. Le Bureau n'avait au départ que les ressources prévues pour les services regroupés en son sein. À sa quarante-neuvième session, en décembre 1994, l'Assemblée générale a approuvé la création de huit postes supplémentaires. Les prévisions de dépenses pour 1996-1997 s'élèvent à 14 859 400 dollars, après l'augmentation de 2 831 700 dollars correspondant à 14 postes nouveaux [1 poste D-1, 4 postes P-5, 4 postes P-4, 2 postes P-3, 1 poste d'agent des services généraux (1re classe) et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] diminuée cependant par le transfert au Bureau de la gestion des ressources humaines de 1 poste P-5 et de 2 postes d'agent des services généraux (1re classe). On prévoit également une augmentation des dépenses de services de consultants (129 000 dollars), de voyages (200 000 dollars) et de matériel (180 000 dollars).

### **Chapitre 30**

#### **Innovations technologiques**

143. Deux grands projets figurent à ce chapitre : le Système intégré de gestion et le Système à disques optiques pour le stockage et la recherche de documents, qui sont tous deux gérés par le Bureau des services de conférence et des services d'appui du Département de l'administration de la gestion. Le Système intégré de gestion (SIG), qui doit favoriser l'intégration électronique des services ayant des tâches administratives, devrait être terminé pendant l'exercice 1996-1997. Le système à disques optiques assure l'archivage et la distribution électroniques de toute la documentation de l'Organisation. Les documents parus à New York et à Genève depuis 1992 sont déjà disponibles et les documents publiés dans d'autres lieux d'affectation devraient l'être prochainement. L'incorporation de documents plus anciens entraînerait un surcroît de dépenses relativement important et elle n'est pas pour l'instant envisagée.
144. On se propose d'utiliser en 1996-1997 le système à disques optiques pour imprimer à la demande des copies de documents, ce qui devrait réduire les opérations d'impression et de stockage de la documentation sur papier. Il est également prévu d'offrir des informations sur disques compacts que produirait ce système.
145. Les crédits demandés pour 1996-1997 s'élèvent à 20 738 000 dollars, soit une réduction de 4 660 300 dollars.

### **Chapitre 31**

#### **Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien**

146. Les crédits demandés à ce chapitre concernent les travaux de transformation et d'amélioration des locaux qu'occupe l'Organisation, ainsi que les gros travaux d'entretien. La réalisation des nouvelles installations de conférence devant être achevée à Addis-Abeba, il n'est demandé pour l'exercice aucun crédit au titre de la construction. Pour ce qui est des travaux de transformation et d'amélioration, on propose le lancement d'un programme de rénovation selon un ordre de priorité prédéterminé. Des crédits sont d'autre part demandés pour l'acquisition d'une station satellite terrestre à Nairobi, à la CEPALC et à la CESAO, dans le cadre du réseau de dorsales de télécommunications mondiales par satellite. On envisage également des travaux de réparation à Government House, où siège à Jérusalem l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve. Enfin, un certain nombre de réalisations prévues ne sont que la continuation des programmes de gros travaux d'entretien.
147. Le montant total des crédits demandés est de 42 534 500 dollars, soit une réduction de 15 912 600 dollars, qui s'explique essentiellement par l'achèvement des travaux de construction à Addis-Abeba.

### **Chapitre 32**

#### **Recettes provenant des contributions du personnel**

148. Est inscrite à ce chapitre la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments des fonctionnaires, selon la procédure budgétaire de l'Organisation qui veut que les ressources demandées pour les rémunérations soumises à retenue soient exprimées en termes bruts. Pour faciliter les comparaisons, les dépenses de personnel sont indiquées en termes nets dans les divers chapitres des dépenses, et la



différence entre les montants bruts et les montants nets figure dans un chapitre distinct. Le montant prévu pour l'exercice, soit 353 865 200 dollars, est en réduction de 3 932 900 dollars. Cette diminution s'explique par les diverses modifications d'effectifs qui sont proposées dans les différents chapitres du budget.

### Chapitre 33

#### Autorité internationale des fonds marins

149. Selon la résolution 48/263 de l'Assemblée générale en date du 28 juillet 1994, les dépenses d'administration de l'Autorité internationale des fonds marins doivent être financées par l'Organisation jusqu'à la fin de l'année suivant celle où entrera en vigueur l'Accord d'application de la partie XI de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.
150. Pour l'exercice biennal 1994-1995, l'Assemblée générale a ouvert un crédit de 776 000 dollars pour financer les dépenses de l'Autorité. Les crédits demandés dans le présent budget restent au même niveau. Le Secrétaire général transmettra à l'Assemblée générale le budget de l'Autorité quand il l'aura lui-même reçu de l'Assemblée de celle-ci.

Tableau 1

**Montant total du budget**  
(En milliers de dollars des États-Unis)

	1994-1995	1996-1997	Augmentation (Diminution)	
			Montant	Pourcentage
<b>a) Budget ordinaire</b>				
Dépenses	2 608 274,4	2 687 067,8 <sup>a</sup>	78 793,4	3,0
Recettes	432 080,5	461 421,4	29 340,9	6,8
<b>Montant net, budget ordinaire</b>	<b>2 176 193,9</b>	<b>2 225 646,4</b>	<b>49 452,5</b>	<b>2,3</b>
<b>b) Fonds extrabudgétaires</b>				
Activités d'appui	404 954,0	409 597,9	4 643,9	1,1
Activités de fond	287 738,0	244 439,5	(43 298,5)	(15,0)
Activités opérationnelles	3 808 345,7	3 763 998,7	(44 347,0)	(1,2)
<b>Montant total, fonds extrabudgétaires</b>	<b>4 501 037,7</b>	<b>4 418 036,1</b>	<b>(83 001,6)</b>	<b>(1,8)</b>
<b>Montant total net du budget</b>	<b>6 677 231,6</b>	<b>6 643 682,5</b>	<b>(33 549,1)</b>	<b>(0,5)</b>

<sup>a</sup> Y compris une diminution de 98 120 700 dollars correspondant à une croissance négative et une augmentation de 176 914 100 dollars correspondant à la réévaluation des coûts.

Tableau 2

**Postes par source de financement**

	1994-1995	1996-1997	Augmentation (Diminution)	
			Postes	Pourcentage
<b>a) Budget ordinaire</b>				
Chapitres des dépenses	10 115	10 006	(109)	(1,1)
Chapitre des recettes	160	138	(22)	(13,8)
<b>Total partiel</b>	<b>10 275</b>	<b>10 144</b>	<b>(131)</b>	<b>(1,3)</b>
<b>b) Fonds extrabudgétaires</b>				
Activités d'appui	1 473	1 418	(55)	(3,7)
Activités de fond	523	462	(61)	(11,7)
Activités opérationnelles	4 878	5 876	998	20,5
<b>Total partiel</b>	<b>6 874</b>	<b>7 756</b>	<b>882</b>	<b>12,8</b>
<b>Total général</b>	<b>17 149</b>	<b>17 900</b>	<b>751</b>	<b>4,4</b>

Tableau 3

**Tableau récapitulatif du projet de budget-programme  
pour l'exercice biennal 1996-1997**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Fonds général — Budget ordinaire*

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
<b>Titre I.</b>							
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>	35 015,4	37 218,5	556,9	1,4	37 775,4	2 110,2	39 885,6
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>	35 015,4	37 218,5	556,9	1,4	37 775,4	2 110,2	39 885,6
<b>Titre II.</b>							
<b>Affaires politiques</b>	166 391,4	198 338,1	(57 876,3)	(29,1)	140 461,8	13 740,4	154 202,2
2. <i>Affaires politiques</i>	53 693,0	62 159,7	(5 845,9)	(9,4)	56 313,8	3 016,7	59 330,5
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>	109 268,7	132 221,9	(52 124,7)	(39,4)	80 097,2	10 296,9	90 394,1
A. Département des opérations de maintien de la paix	10 786,7	12 229,3	3 138,7	25,6	15 368,0	904,6	16 272,6
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales	63 280,9	71 029,1	(6 299,9)	(8,8)	64 729,2	9 392,3	74 121,5
C. Missions ad hoc	35 201,1	48 963,5	(48 963,5)	(100,0)	—	—	—
4. <i>Affaires spatiales</i>	3 429,7	3 956,5	94,3	2,3	4 050,8	426,8	4 477,6
<b>Titre III.</b>							
<b>Justice internationale et droit international</b>	47 889,2	50 748,5	(877,1)	(1,7)	49 871,4	2 810,9	52 682,3
5. <i>Cour internationale de Justice</i>	19 573,7	19 316,0	1 185,4	6,1	20 501,4	1 073,6	21 575,0
6. <i>Activités juridiques</i>	28 315,5	31 432,5	(2 062,5)	(6,5)	29 370,0	1 737,3	31 107,3
<b>Titre IV.</b>							
<b>Coopération internationale pour le développement</b>	268 681,7	301 046,1	(13 151,4)	(4,3)	287 894,7	17 889,2	305 783,9
7A. <i>Département de la coordination des politiques et du développement durable</i>	42 420,6	48 089,5	(7 266,9)	(15,1)	40 822,6	2 209,5	43 032,1
7B. <i>Afrique : situation économique critique, redressement et développement</i>	1 972,7	3 467,1	320,5	9,2	3 787,6	232,8	4 020,4
8. <i>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</i>	46 106,1	46 225,9	(344,1)	(0,7)	45 881,8	2 482,5	48 364,3
9. <i>Département des services d'appui et de gestion pour le développement</i>	26 424,9	25 961,4	(1 422,2)	(5,4)	24 539,2	1 293,5	25 832,7
10A. <i>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>	100 153,5	113 579,8	(2 986,1)	(2,6)	110 593,7	6 189,4	116 783,1

## Introduction

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
10B. <i>Centre du commerce international CNUCED/GATT</i>	17 465,2	20 942,3	—	—	20 942,3	699,7	21 642,0
11. <i>Programme des Nations Unies pour l'environnement</i>	9 092,3	9 688,4	(784,9)	(8,1)	8 903,5	1 082,6	9 986,1
12. <i>Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</i>	8 771,7	13 558,1	(426,2)	(3,1)	13 131,9	1 668,5	14 800,4
13. <i>Lutte contre la criminalité</i>	3 366,4	4 839,7	(391,6)	(8,0)	4 448,1	465,3	4 913,4
14. <i>Contrôle international des drogues</i>	12 908,3	14 693,9	150,1	1,0	14 844,0	1 565,4	16 409,4
<b>Titre V. Coopération régionale pour le développement</b>	289 193,5	339 322,5	(89,6)	—	339 232,9	37 135,8	376 368,7
15. <i>Commission économique pour l'Afrique</i>	65 930,3	71 657,6	386,9	0,5	72 044,5	7 480,3	79 524,8
16. <i>Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</i>	51 261,4	61 278,4	287,0	0,4	61 565,4	6 155,2	67 720,6
17. <i>Commission économique pour l'Europe</i>	39 795,5	47 379,3	340,1	0,7	47 719,4	3 073,3	50 792,7
18. <i>Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</i>	65 819,9	78 979,4	(1 648,9)	(2,0)	77 330,5	13 315,3	90 645,8
19. <i>Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</i>	32 482,6	35 213,1	545,3	1,5	35 758,4	2 699,0	38 457,4
20. <i>Programme ordinaire de coopération technique</i>	33 903,8	44 814,7	—	—	44 814,7	4 412,7	49 227,4
<b>Titre VI. Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>	101 559,4	132 665,9	3 383,8	2,5	136 049,7	9 637,1	145 686,8
21. <i>Droits de l'homme</i>	23 983,8	43 708,2	3 033,9	6,9	46 742,1	2 975,6	49 717,7
22. <i>Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</i>	41 655,1	48 572,7	—	—	48 572,7	3 484,5	52 057,2
23. <i>Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</i>	20 978,4	21 350,3	—	—	21 350,3	2 261,4	23 611,7
24. <i>Département des affaires humanitaires</i>	14 942,1	19 034,7	349,9	1,8	19 384,6	915,6	20 300,2
<b>Titre VII. Information</b>	122 183,6	131 442,6	(4 071,4)	(3,0)	127 371,2	10 540,5	137 911,7
25. <i>Information</i>	122 183,6	131 442,6	(4 071,4)	(3,0)	127 371,2	10 540,5	137 911,7

**Introduction**

	1992-1993 Dépenses	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
			Montant	Pourcentage			
<b>Titre VIII.</b>							
<b>Services communs d'appui</b>	803 790,1	903 028,7	(5 681,9)	(0,6)	897 346,8	55 336,7	952 683,5
26. <i>Administration et gestion</i>	803 790,1	903 028,7	(5 681,9)	(0,6)	897 346,8	55 336,7	952 683,5
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion	12 265,4	11 630,1	918,0	7,8	12 548,1	623,2	13 171,3
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité	17 345,3	19 656,1	851,4	4,3	20 507,5	1 044,6	21 552,1
C. Bureau de la gestion des ressources humaines	32 729,6	37 732,0	558,1	1,4	38 290,1	1 899,6	40 189,7
D. Services d'appui (New York)	191 922,9	217 829,1	(7 804,9)	(3,5)	210 024,2	10 166,9	220 191,1
E. Services de conférence	406 644,4	443 184,0	2 077,2	0,4	445 261,2	27 583,8	472 845,0
F. Administration (Genève)	100 720,0	120 115,0	(2 125,0)	(1,7)	117 990,0	7 005,3	124 995,3
G. Administration (Vienne)	34 215,4	41 810,4	312,8	0,7	42 123,2	4 617,8	46 741,0
H. Administration (Nairobi)	7 947,1	11 072,0	(469,5)	(4,2)	10 602,5	2 395,5	12 998,0
<b>Titre IX.</b>							
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>	50 719,2	60 016,3	1 360,4	2,2	61 376,7	6 970,3	68 347,0
27. <i>Activités administratives financées en commun</i>	23 133,4	27 221,2	(1 183,6)	(4,3)	26 037,6	1 409,8	27 447,4
28. <i>Dépenses spéciales</i>	27 585,8	32 795,1	2 544,0	7,7	35 339,1	5 560,5	40 899,6
<b>Titre X.</b>							
<b>Bureau des services de contrôle interne</b>	8 687,1	12 027,7	2 831,7	23,5	14 859,4	962,4	15 821,8
29. <i>Bureau des services de contrôle interne</i>	8 687,1	12 027,7	2 831,7	23,5	14 859,4	962,4	15 821,8
<b>Titre XI.</b>							
<b>Dépenses d'équipement</b>	106 364,5	83 845,4	(20 572,9)	(24,5)	63 272,5	5 042,6	68 315,1
30. <i>Innovations technologiques</i>	8 555,3	25 398,3	(4 660,3)	(18,3)	20 738,0	1 138,5	21 876,5
31. <i>Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</i>	97 809,2	58 447,1	(15 912,6)	(27,2)	42 534,5	3 904,1	46 438,6
<b>Titre XII.</b>							
<b>Contributions du personnel</b>	374 663,4	357 798,1	(3 932,9)	(1,0)	353 865,2	14 738,0	368 603,2
32. <i>Contributions du personnel</i>	374 663,4	357 798,1	(3 932,9)	(1,0)	353 865,2	14 738,0	368 603,2
<b>Titre XIII.</b>							
<b>Autorité internationale des fonds marins</b>	—	776,0	—	—	776,0	—	776,0
33. <i>Autorité internationale des fonds marins</i>	—	776,0	—	—	776,0	—	776,0
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 375 138,5</b>	<b>2 608 274,4</b>	<b>(98 120,7)</b>	<b>(3,7)</b>	<b>2 510 153,7</b>	<b>176 914,1</b>	<b>2 687 067,8</b>

Tableau 4

**Prévisions de dépenses, par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

*Fonds général — Budget ordinaire*

	1994-1995 Crédits ouverts	Accroissement des ressources		Total avant réévaluation des coûts	Rééva- luation des coûts	1996-1997 Crédits demandés
		Montant	Pourcentage			
Postes	1 507 188,7	(12 854,1)	(0,8)	1 494 334,6	114 705,8	1 609 040,4
Autres dépenses de personnel	120 157,7	(7 585,5)	(6,3)	112 572,2	8 188,6	120 760,8
Consultants et experts	16 262,5	(1 715,0)	(10,5)	14 547,5	1 110,3	15 657,8
Voyages	54 944,5	(9 649,9)	(17,5)	45 294,6	3 062,1	48 356,7
Services contractuels	67 229,4	(1 312,8)	(1,9)	65 916,6	3 703,9	69 620,5
Frais généraux de fonctionnement	227 352,7	(12 928,1)	(5,6)	214 424,6	15 409,3	229 833,9
Fournitures et accessoires	34 364,7	(4 202,7)	(12,2)	30 162,0	2 224,0	32 386,0
Mobilier	2 607,8	(380,4)	(14,5)	2 227,4	172,0	2 399,4
Matériel	38 946,6	(10 420,3)	(26,7)	28 526,3	2 220,1	30 746,4
Amélioration des locaux	58 776,1	(16 241,6)	(27,6)	42 534,5	3 904,1	46 438,6
Bourses, subventions et contributions	7 181,7	(652,1)	(9,0)	6 529,6	129,6	6 659,2
Dépenses diverses	473 262,0	(20 178,2)	(4,2)	453 083,8	22 084,3	475 168,1
<b>Total, budget ordinaire</b>	<b>2 608 274,4</b>	<b>(98 120,7)</b>	<b>(3,7)</b>	<b>2 510 153,7</b>	<b>176 914,1</b>	<b>2 687 067,8</b>



Tableau 5

**Répartition des crédits ouverts pour 1994-1995 et des crédits demandés pour 1996-1997 par chapitre du budget ou unité administrative et par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>					
1994-1995	19 871,8	3 404,6	180,3	5 306,1	4 192,0
1996-1997	21 096,4	4 019,7	189,0	6 105,2	3 899,0
<b>2. Affaires politiques</b>					
1994-1995	49 465,7	1 216,1	1 694,3	3 193,6	1 090,8
1996-1997	48 165,3	1 514,5	1 465,3	2 863,5	957,6
<b>3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</b>					
1994-1995	77 502,2	14 821,6	475,7	12 912,2	323,0
1996-1997	56 961,8	13 367,3	154,2	4 592,5	49,7
<i>A. Département des opérations de maintien de la paix</i>					
1994-1995	10 875,1	432,6	—	281,3	—
1996-1997	14 271,5	473,3	—	294,9	7,9
<i>B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>					
1994-1995	42 219,0	10 706,0	56,3	3 829,9	31,0
1996-1997	42 690,3	12 894,0	154,2	4 297,6	41,8
<i>C. Missions ad hoc</i>					
1994-1995	24 408,1	3 683,0	419,4	8 801,0	292,0
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>4. Affaires spatiales</b>					
1994-1995	3 375,9	—	34,3	95,0	—
1996-1997	3 796,5	14,0	37,3	103,0	—
<b>5. Cour internationale de Justice</b>					
1994-1995	10 786,4	945,5	86,8	113,5	5 161,5
1996-1997	11 623,7	1 187,9	46,4	121,0	5 282,6
<b>6. Activités juridiques</b>					
1994-1995	23 112,6	1 148,7	528,0	2 533,3	2 390,9
1996-1997	23 945,9	415,2	707,3	2 570,8	1 910,7
<b>7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable</b>					
1994-1995	35 226,3	3 946,7	2 045,6	3 950,6	739,5
1996-1997	34 999,6	550,0	1 548,6	3 408,4	533,2
<b>7B. Afrique : situation économique critique, redressement et développement</b>					
1994-1995	2 260,2	269,6	426,4	200,3	275,3
1996-1997	2 691,4	320,0	449,6	212,9	309,5
<b>8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</b>					
1994-1995	41 911,8	774,2	868,7	852,8	692,9
1996-1997	44 351,9	301,0	853,0	636,9	653,5
<b>9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement</b>					
1994-1995	23 579,1	305,0	502,8	856,2	22,5
1996-1997	23 334,9	319,7	472,5	952,5	23,6
<b>10A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</b>					
1994-1995	99 687,1	1 089,2	3 021,1	2 773,4	849,6
1996-1997	103 916,2	1 104,9	3 091,7	2 415,2	787,4
<b>10B. Centre du commerce international CNUCED/GATT</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>11. Programme des Nations Unies pour l'environnement</b>					
1994-1995	7 143,7	1 705,8	298,9	350,6	29,5
1996-1997	7 712,6	1 383,8	284,2	314,0	41,1



Introduction

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
1 039,0	199,1	—	470,2	—	—	2 555,4	37 218,5
992,7	210,7	—	394,9	—	—	2 978,0	39 885,6
1 672,3	202,8	—	1 583,6	—	2 040,5	—	62 159,7
1 479,6	205,9	—	1 034,2	—	1 644,6	—	59 330,5
15 078,4	2 390,6	337,9	8 051,3	329,0	—	—	132 221,9
9 021,3	2 155,6	—	4 091,7	—	—	—	90 394,1
412,6	67,1	—	160,6	—	—	—	12 229,3
946,9	88,1	—	190,0	—	—	—	16 272,6
7 674,8	1 539,6	—	4 643,5	329,0	—	—	71 029,1
8 074,4	2 067,5	—	3 901,7	—	—	—	74 121,5
6 991,0	783,9	337,9	3 247,2	—	—	—	48 963,5
—	—	—	—	—	—	—	—
—	5,1	—	—	—	446,2	—	3 956,5
3,3	5,7	—	32,9	—	484,9	—	4 477,6
1 741,9	266,8	—	213,6	—	—	—	19 316,0
2 437,3	305,5	—	570,6	—	—	—	21 575,0
782,4	85,8	—	509,2	—	341,6	—	31 432,5
274,7	47,0	229,3	648,2	—	358,2	—	31 107,3
1 084,4	171,8	—	268,1	—	656,5	—	48 089,5
876,4	112,0	—	347,4	—	656,5	—	43 032,1
15,2	20,1	—	—	—	—	—	3 467,1
16,0	21,0	—	—	—	—	—	4 020,4
809,0	83,1	—	233,4	—	—	—	46 225,9
923,7	65,3	—	579,0	—	—	—	48 364,3
531,6	32,7	—	131,5	—	—	—	25 961,4
557,3	34,2	—	138,0	—	—	—	25 832,7
3 237,7	1 435,5	—	1 486,2	—	—	—	113 579,8
3 306,3	1 561,6	—	599,8	—	—	—	116 783,1
—	—	—	—	—	—	20 942,3	20 942,3
—	—	—	—	—	—	21 642,0	21 642,0
103,1	56,8	—	—	—	—	—	9 688,4
191,2	56,6	—	2,6	—	—	—	9 986,1

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</b>					
1994-1995	10 875,6	1 891,6	348,4	198,3	64,8
1996-1997	12 329,8	1 573,3	387,4	225,0	86,2
<b>13. Lutte contre la criminalité</b>					
1994-1995	3 603,2	505,2	224,9	361,8	34,8
1996-1997	4 214,3	202,3	128,0	281,0	37,9
<b>14. Contrôle international des drogues</b>					
1994-1995	11 836,6	239,1	813,0	1 130,6	421,7
1996-1997	13 352,3	239,2	721,5	1 279,6	450,9
<b>15. Commission économique pour l'Afrique</b>					
1994-1995	53 744,9	2 982,0	1 090,9	2 557,7	1 588,7
1996-1997	59 218,4	3 229,7	1 150,1	2 764,0	1 766,5
<b>16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>					
1994-1995	51 668,6	914,2	625,6	1 149,7	556,3
1996-1997	56 848,3	1 003,7	564,0	1 231,0	643,1
<b>17. Commission économique pour l'Europe</b>					
1994-1995	45 204,8	158,2	389,1	613,3	345,7
1996-1997	48 426,1	155,8	369,3	661,4	212,8
<b>18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>					
1994-1995	62 470,0	1 297,8	746,7	1 376,4	865,1
1996-1997	73 260,8	1 567,1	812,6	1 709,7	1 068,7
<b>19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</b>					
1994-1995	28 846,8	175,9	756,1	522,9	452,9
1996-1997	31 713,9	197,0	763,5	511,9	477,3
<b>20. Programme ordinaire de coopération technique</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>21. Droits de l'homme</b>					
1994-1995	28 754,9	4 814,1	181,0	7 529,9	560,9
1996-1997	35 632,3	3 100,3	150,8	8 961,3	623,9
<b>22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>					
1994-1995	47 752,9	819,8	—	—	—
1996-1997	51 195,3	861,9	—	—	—
<b>23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</b>					
1994-1995	21 328,9	21,4	—	—	—
1996-1997	23 589,3	22,4	—	—	—
<b>24. Département des affaires humanitaires</b>					
1994-1995	14 086,8	553,0	352,1	1 138,8	453,5
1996-1997	15 181,5	606,8	291,6	1 240,5	494,1
<b>25. Information</b>					
1994-1995	96 727,2	2 468,9	—	1 745,6	13 663,3
1996-1997	102 828,1	1 862,9	—	1 417,8	14 295,7
<b>26. Administration et gestion</b>					
1994-1995	579 929,5	72 869,0	239,6	1 429,5	27 365,4
1996-1997	630 788,1	77 672,2	512,7	1 547,6	31 710,3
<i>A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</i>					
1994-1995	10 972,8	170,8	—	74,4	17,5
1996-1997	12 254,8	372,7	—	273,3	18,2
<i>B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</i>					
1994-1995	17 768,5	516,4	40,1	134,0	373,8
1996-1997	19 573,5	429,1	36,6	77,3	685,6
<i>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</i>					
1994-1995	24 417,1	927,5	92,5	657,6	9 784,4
1996-1997	26 104,4	988,7	96,7	634,8	11 167,5

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
130,8	28,4	—	20,2	—	—	—	13 558,1
164,2	29,5	—	5,0	—	—	—	14 800,4
11,1	—	—	98,7	—	—	—	4 839,7
—	—	—	49,9	—	—	—	4 913,4
24,0	179,2	—	49,7	—	—	—	14 693,9
66,2	194,8	—	104,9	—	—	—	16 409,4
5 097,4	2 297,1	—	1 151,7	—	1 147,2	—	71 657,6
6 255,5	2 473,3	—	1 520,1	—	1 147,2	—	79 524,8
4 402,8	719,5	—	1 241,7	—	—	—	61 278,4
4 966,0	811,3	—	1 653,2	—	—	—	67 720,6
209,9	90,4	—	367,9	—	—	—	47 379,3
378,5	95,0	—	493,8	—	—	—	50 792,7
9 875,9	1 204,5	—	1 143,0	—	—	—	78 979,4
9 480,9	1 389,5	—	1 356,5	—	—	—	90 645,8
3 119,5	548,2	—	790,8	—	—	—	35 213,1
3 362,1	586,3	—	845,4	—	—	—	38 457,4
—	—	—	—	—	—	44 814,7	44 814,7
—	—	—	—	—	—	49 227,4	49 227,4
1 516,0	95,5	—	235,3	—	20,6	—	43 708,2
899,6	96,9	—	187,4	—	65,2	—	49 717,7
—	—	—	—	—	—	—	48 572,7
—	—	—	—	—	—	—	52 057,2
—	—	—	—	—	—	—	21 350,3
—	—	—	—	—	—	—	23 611,7
669,3	83,6	—	458,2	—	1 239,4	—	19 034,7
843,7	113,7	—	328,3	—	1 200,0	—	20 300,2
9 242,1	3 797,8	216,0	3 068,0	—	513,7	—	131 442,6
10 319,6	3 980,7	226,3	2 654,0	—	326,6	—	137 911,7
161 674,0	20 288,0	2 053,9	13 162,5	—	—	24 017,3	903 028,7
166 189,4	17 677,4	1 943,8	12 409,5	—	—	12 232,5	952 683,5
254,5	—	—	140,1	—	—	—	11 630,1
156,3	—	—	96,0	—	—	—	13 171,3
608,8	22,4	—	192,1	—	—	—	19 656,1
451,7	23,6	—	274,7	—	—	—	21 552,1
798,3	283,1	—	771,5	—	—	—	37 732,0
411,7	332,9	—	453,0	—	—	—	40 189,7

<i>Chapitre des dépenses</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<i>D. Services d'appui (New York)</i>					
1994-1995	75 835,7	7 585,2	—	278,8	10 070,7
1996-1997	76 399,3	7 886,8	271,8	286,6	9 837,7
<i>E. Services de conférence</i>					
1994-1995	342 795,6	57 942,4	88,4	170,6	4 009,4
1996-1997	381 573,3	61 476,8	83,7	157,5	6 186,6
<i>F. Administration (Genève)</i>					
1994-1995	80 045,5	3 916,8	—	58,1	2 992,0
1996-1997	82 373,1	4 336,3	—	55,3	3 676,4
<i>G. Administration (Vienne)</i>					
1994-1995	20 402,1	1 242,4	—	28,8	12,5
1996-1997	24 628,8	1 444,4	—	28,2	13,7
<i>H. Administration (Nairobi)</i>					
1994-1995	7 692,2	567,5	18,6	27,2	105,1
1996-1997	7 880,9	737,4	23,9	34,6	124,6
<b>27. Activités administratives financées en commun</b>					
1994-1995	14 390,7	319,5	254,4	1 598,3	594,1
1996-1997	15 170,3	279,0	296,6	1 645,2	581,8
<b>28. Dépenses spéciales</b>					
1994-1995	30 964,1	—	5,7	96,5	7,3
1996-1997	38 548,5	—	—	—	—
<b>29. Bureau des services de contrôle interne</b>					
1994-1995	11 080,4	64,3	72,1	357,6	89,8
1996-1997	14 146,9	113,9	210,6	584,8	125,4
<b>30. Innovations technologiques</b>					
1994-1995	—	436,7	—	—	4 397,6
1996-1997	—	3 575,3	—	—	2 598,0
<b>31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>32. Contributions du personnel</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>33. Autorité internationale des fonds marins</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 507 188,7</b>	<b>120 157,7</b>	<b>16 262,5</b>	<b>54 944,5</b>	<b>67 229,4</b>
	<b>1 609 040,4</b>	<b>120 760,8</b>	<b>15 657,8</b>	<b>48 356,7</b>	<b>69 620,5</b>
	<b>6,8%</b>	<b>0,5%</b>	<b>(3,7%)</b>	<b>(12,0%)</b>	<b>3,6%</b>

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
114 790,5	4 878,6	1 515,9	2 873,7	—	—	—	217 829,1
117 662,2	3 913,8	1 496,8	2 436,1	—	—	—	220 191,1
5 052,5	11 682,1	—	6 059,9	—	—	15 383,1	443 184,0
4 699,9	10 016,2	—	5 906,7	—	—	2 744,3	472 845,0
27 343,6	2 091,9	—	1 071,0	—	—	2 596,1	120 115,0
28 771,9	1 939,7	—	1 108,1	—	—	2 734,5	124 995,3
10 822,5	982,9	538,0	1 743,1	—	—	6 038,1	41 810,4
10 847,1	1 001,4	264,8	1 758,9	—	—	6 753,7	46 741,0
2 003,3	347,0	—	311,1	—	—	—	11 072,0
3 188,6	449,8	182,2	376,0	—	—	—	12 998,0
1 689,7	60,1	—	140,3	—	—	8 174,1	27 221,2
1 734,0	76,9	—	139,1	—	—	7 524,5	27 447,4
1 700,5	—	—	21,0	—	—	—	32 795,1
1 358,2	—	—	—	—	—	992,9	40 899,6
151,5	22,2	—	189,8	—	—	—	12 027,7
156,2	79,6	—	404,4	—	—	—	15 821,8
1 743,2	—	—	3 860,7	—	—	14 960,1	25 398,3
3 580,0	—	—	155,6	—	—	11 967,6	21 876,5
—	—	—	—	58 447,1	—	—	58 447,1
—	—	—	—	46 438,6	—	—	46 438,6
—	—	—	—	—	—	357 798,1	357 798,1
—	—	—	—	—	—	368 603,2	368 603,2
—	—	—	—	—	776,0	—	776,0
—	—	—	—	—	776,0	—	776,0
<b>227 352,7</b>	<b>34 364,7</b>	<b>2 607,8</b>	<b>38 946,6</b>	<b>58 776,1</b>	<b>7 181,7</b>	<b>473 262,0</b>	<b>2 608 274,4</b>
<b>229 833,9</b>	<b>32 386,0</b>	<b>2 399,4</b>	<b>30 746,4</b>	<b>46 438,6</b>	<b>6 659,2</b>	<b>475 168,1</b>	<b>2 687 067,8</b>
<b>1,1%</b>	<b>(5,8%)</b>	<b>(8,0%)</b>	<b>(21,1%)</b>	<b>(21,0%)</b>	<b>(7,3%)</b>	<b>0,4%</b>	<b>3,0%</b>

Tableau 6

**Budget ordinaire : Répartition des postes (permanents et temporaires),  
par titre du budget-programme**

	1994-1995			Modifications proposées					1996-1997		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Transformations	Reclassements et réaffectations	Suppressions	Transferts	Postes permanents	Postes temporaires	Total
<b>Titre I.</b>											
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>											
Administrateurs	48	—	48	—	—	—	—	—	48	—	48
Agents des services généraux	72	—	72	—	—	1	—	—	73	—	73
Total	120	—	120	—	—	1	—	—	121	—	121
<b>Titre II.</b>											
Administrateurs	218	11	229	—	—	—	(15)	11	216	9	225
Agents des services généraux	519	19	538	—	—	—	(56)	8	481	9	490
Total	737	30	767	—	—	—	(71)	19	697	18	715
<b>Titre III.</b>											
<b>Justice internationale et droit international</b>											
Administrateurs	101	2	103	1	—	—	—	—	102	2	104
Agents des services généraux	97	5	102	—	—	—	—	—	100	2	102
Total	198	7	205	1	—	—	—	—	202	4	206
<b>Titre IV.</b>											
<b>Coopération internationale pour le développement</b>											
Administrateurs	711	2	713	13	2	—	(10)	—	718	—	718
Agents des services généraux	616	—	616	—	—	—	(17)	—	599	—	599
Total	1 327	2	1 329	13	2	—	(27)	—	1 317	—	1 317
<b>Titre V.</b>											
<b>Coopération régionale pour le développement</b>											
Administrateurs	811	3	814	5	3	2	(2)	—	822	—	822
Agents des services généraux	1 341	2	1 343	3	—	(2)	(2)	—	1 342	—	1 342
Total	2 152	5	2 157	8	3	—	(4)	—	2 164	—	2 164
<b>Titre VI.</b>											
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>											
Administrateurs	297	15	312	5	—	—	—	—	317	—	317
Agents des services généraux	248	6	254	—	—	—	—	—	254	—	254
Total	545	21	566	5	—	—	—	—	571	—	571
<b>Titre VII.</b>											
<b>Information</b>											
Administrateurs	303	—	303	—	—	—	(13)	—	290	—	290
Agents des services généraux	534	—	534	—	—	(1)	(1)	—	532	—	532
Total	837	—	837	—	—	(1)	(14)	—	822	—	822
<b>Titre VIII.</b>											
<b>Services communs d'appui</b>											
Administrateurs	1 337	1	1 338	19	—	1	(10)	4	1 351	1	1 352
Agents des services généraux	2 652	7	2 659	1	—	2	(74)	3	2 584	7	2 591
Total	3 989	8	3 997	20	—	3	(84)	7	3 935	8	3 943

## Introduction

	Modifications proposées										
	1994-1995								1996-1997		
	Postes permanents	Postes temporaires	Total	Créations	Transformations	Reclassements et réaffectations	Suppressions	Transferts	Postes permanents	Postes temporaires	Total
<b>Titre IX.</b>											
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>											
Administrateurs	29	—	29	—	—	—	—	—	29	—	29
Agents des services généraux	36	—	36	—	—	—	(1)	—	35	—	35
Total	65	—	65	—	—	—	(1)	—	64	—	64
<b>Titre X.</b>											
<b>Bureau des services de contrôle interne</b>											
Administrateurs	46	—	46	11	—	(1)	—	—	56	—	56
Agents des services généraux	26	—	26	3	—	(2)	—	—	27	—	27
Total	72	—	72	14	—	(3)	—	—	83	—	83
<b>Total, budget ordinaire</b>											
Administrateurs	3 901	34	3 935	54	5	2	(50)	15	3 949	12	3 961
Agents des services généraux	6 141	39	6 180	7	—	(2)	(151)	11	6 027	18	6 045
Total	10 042	73	10 115	61	5	—	(201)	26	9 976	30	10 006
<b>Chapitre 3 des recettes</b>											
<b>Services destinés au public</b>											
Administrateurs	26	—	26	—	—	—	(1)	—	25	—	25
Agents des services généraux	134	—	134	—	—	—	(21)	—	113	—	113
Total	160	—	160	—	—	—	(22)	—	138	—	138
<b>Total général</b>											
Administrateurs	3 927	34	3 961	54	5	2	(51)	15	3 974	12	3 986
Agents des services généraux	6 275	39	6 314	7	—	(2)	(172)	11	6 140	18	6 158
Total	10 202	73	10 275	61	5	—	(223)	26	10 114	30	10 144

Tableau 7

**Budget ordinaire : Postes permanents approuvés pour l'exercice biennal 1994-1995 et proposés pour l'exercice biennal 1996-1997**

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>1. Politique, direction et coordination d'ensemble</b>									
1994-1995	1	2	3	8	14	10	6	4	48
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	1	2	3	8	14	10	6	4	48
<b>2. Affaires politiques</b>									
1994-1995	1	2	10	21	41	41	30	16	162
Transformations	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Réaffectations	0	0	0	(1)	0	0	0	0	(1)
Suppressions	0	0	0	(3)	(3)	(2)	(2)	(3)	(13)
1996-1997	1	2	10	17	38	39	29	13	149
<b>3. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</b>									
1994-1995	1	3	5	6	7	8	5	8	43
Réaffectations	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Suppressions	0	0	0	0	0	0	(1)	0	(1)
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	0	1	8	0	2	0	11
1996-1997	1	3	5	8	15	8	6	8	54
<b>A. Département des opérations de maintien de la paix</b>									
1994-1995	1	2	4	4	5	7	4	7	34
Réaffectations	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	0	1	8	0	2	0	11
1996-1997	1	2	4	6	13	7	6	7	46
<b>B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</b>									
1994-1995	0	1	1	2	2	1	1	1	9
Suppressions	0	0	0	0	0	0	(1)	0	(1)
1996-1997	0	1	1	2	2	1	0	1	8
<b>4. Affaires spatiales</b>									
1994-1995	0	0	1	1	2	4	4	1	13
1996-1997	0	0	1	1	2	4	4	1	13
<b>5. Cour internationale de Justice</b>									
1994-1995	0	1	1	1	3	6	7	3	22
Transformations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	0	1	1	1	3	6	7	3	22
<b>6. Activités juridiques</b>									
1994-1995	1	0	3	10	18	16	17	14	79
Créations	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Reclassements	0	0	0	(1)	1	0	1	(1)	0
1996-1997	1	0	3	9	19	16	19	13	80
<b>7A. Département de la coordination des politiques et du développement durable</b>									
1994-1995	1	0	5	15	26	32	19	17	115
Créations	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Transformations	0	0	0	0	1	1	0	0	2
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suppressions	0	0	0	(1)	0	(1)	(1)	(1)	(4)
1996-1997	1	0	5	14	27	32	19	16	114
<b>7B. Afrique : situation économique critique, redressement et développement</b>									
1994-1995	0	0	1	1	3	1	2	0	8
Créations	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	0	0	1	1	3	1	4	0	10



Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
10	61	1	0	0	0	72	120
0	1	0	0	0	0	1	1
10	62	1	0	0	0	73	121
12	108	0	0	0	0	120	282
0	4	0	0	0	0	4	5
0	0	0	0	0	0	0	(1)
0	(6)	0	0	0	0	(6)	(19)
12	106	0	0	0	0	118	267
1	22	0	180	0	190	393	436
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	(32)	0	(12)	(44)	(45)
1	7	0	0	0	0	8	19
2	29	0	148	0	178	357	411
0	20	0	2	0	6	28	62
0	0	0	0	0	0	0	1
1	7	0	0	0	0	8	19
1	27	0	2	0	6	36	82
1	2	0	178	0	184	365	374
0	0	0	(32)	0	(12)	(44)	(45)
1	2	0	146	0	172	321	329
0	6	0	0	0	0	6	19
0	6	0	0	0	0	6	19
6	26	0	0	0	0	32	54
0	3	0	0	0	0	3	3
6	29	0	0	0	0	35	57
7	58	0	0	0	0	65	144
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	0
7	58	0	0	0	0	65	145
8	94	0	0	0	0	102	217
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	0	0	0	0	2
0	(1)	0	0	0	0	(1)	(1)
0	(7)	0	0	0	0	(7)	(11)
8	86	0	0	0	0	94	208
1	4	0	0	0	0	5	13
0	0	0	0	0	0	0	2
0	1	0	0	0	0	1	1
1	5	0	0	0	0	6	16

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>8. Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</b>									
1994-1995	1	0	3	14	26	44	33	26	147
Créations	0	0	1	0	1	0	1	2	5
Reclassements	0	0	0	(1)	2	(2)	2	(1)	0
Suppressions	0	0	0	0	(1)	(2)	0	(1)	(4)
1996-1997	1	0	4	13	28	40	36	26	148
<b>9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement</b>									
1994-1995	1	0	2	7	14	19	13	4	60
Créations	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	1	0	2	7	14	19	14	4	61
<b>10A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</b>									
1994-1995	1	0	7	25	55	58	74	37	257
Transformations	0	0	1	0	0	0	0	0	1
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	1	0	8	25	55	58	74	37	258
<b>11. Programme des Nations Unies pour l'environnement</b>									
1994-1995	1	0	3	1	7	8	2	1	23
Suppressions	0	0	0	0	(1)	0	0	0	(1)
1996-1997	1	0	3	1	6	8	2	1	22
<b>12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</b>									
1994-1995	1	0	1	3	6	14	14	5	44
1996-1997	1	0	1	3	6	14	14	5	44
<b>13. Lutte contre la criminalité</b>									
1994-1995	0	0	0	1	2	6	4	1	14
Créations	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Reclassements	0	0	1	(1)	0	0	0	0	0
1996-1997	0	0	1	0	2	6	6	1	16
<b>14. Contrôle international des drogues</b>									
1994-1995	1	0	1	2	6	13	11	9	43
Créations	0	0	0	0	0	0	2	0	2
1996-1997	1	0	1	2	6	13	13	9	45
<b>15. Commission économique pour l'Afrique</b>									
1994-1995	1	0	1	18	42	58	76	30	226
Créations	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Transformations	0	0	0	0	0	1	0	0	1
1996-1997	1	0	1	18	42	59	78	30	229
<b>16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>									
1994-1995	1	0	1	12	26	58	55	30	183
Créations	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Reclassements	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Transformations	0	0	0	0	0	1	1	0	2
1996-1997	1	0	1	12	27	59	56	31	187
<b>17. Commission économique pour l'Europe</b>									
1994-1995	1	0	1	9	20	30	33	22	116
Créations	0	0	0	0	1	0	1	0	2
1996-1997	1	0	1	9	21	30	34	22	118
<b>18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>									
1994-1995	1	0	1	13	30	55	48	34	182
Transformations	0	0	0	0	0	1	0	0	1
1996-1997	1	0	1	13	30	56	48	34	183
<b>19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</b>									
1994-1995	1	0	1	8	19	33	27	15	104
Reclassements	0	0	0	0	0	0	0	1	1
1996-1997	1	0	1	8	19	33	27	16	105

Introduction

<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
29	101	0	0	0	0	130	277
0	0	0	0	0	0	0	5
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0	0	(4)
29	101	0	0	0	0	130	278
6	94	0	0	0	0	100	160
0	0	0	0	0	0	0	1
0	(3)	0	0	0	0	(3)	(3)
6	91	0	0	0	0	97	158
12	180	0	0	0	4	196	453
0	0	0	0	0	0	0	1
0	(7)	0	0	0	0	(7)	(7)
12	173	0	0	0	4	189	447
1	5	0	0	0	14	20	43
0	0	0	0	0	0	0	(1)
1	5	0	0	0	14	20	42
0	2	0	0	0	27	29	73
0	2	0	0	0	27	29	73
1	5	0	0	0	0	6	20
0	0	0	0	0	0	0	2
0	0	0	0	0	0	0	0
1	5	0	0	0	0	6	22
3	25	0	0	0	0	28	71
0	0	0	0	0	0	0	2
3	25	0	0	0	0	28	73
0	3	0	3	0	376	382	608
0	0	0	0	0	3	3	5
0	0	0	0	0	0	0	1
0	3	0	3	0	379	385	614
0	0	0	3	0	326	329	512
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	0	0	(1)	(1)	0
0	0	0	0	0	0	0	2
0	0	0	3	0	325	328	515
7	86	0	0	0	0	93	209
0	0	0	0	0	0	0	2
7	86	0	0	0	0	93	211
0	0	0	3	0	345	348	530
0	0	0	0	0	0	0	1
0	0	0	3	0	345	348	531
0	0	0	3	0	186	189	293
0	0	0	0	0	(1)	(1)	0
0	0	0	3	0	185	188	293

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>21. Droits de l'homme</b>									
1994-1995	0	1	1	4	8	23	32	15	84
Créations	0	0	0	0	1	0	1	0	2
Reclassements	0	0	(1)	1	0	0	0	0	0
Transformations	1	0	0	1	4	6	3	0	15
1996-1997	1	1	0	6	13	29	36	15	101
<b>22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>									
1994-1995	1	1	2	10	19	14	27	15	89
1996-1997	1	1	2	10	19	14	27	15	89
<b>23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</b>									
1994-1995	1	1	1	10	16	36	15	2	82
1996-1997	1	1	1	10	16	36	15	2	82
<b>24. Département des affaires humanitaires</b>									
1994-1995	1	0	4	5	8	10	8	6	42
Créations	0	0	0	0	2	0	1	0	3
1996-1997	1	0	4	5	10	10	9	6	45
<b>25. Information</b>									
1994-1995	0	1	4	21	46	74	91	66	303
Transformations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suppressions	0	0	0	(1)	0	(1)	(5)	(6)	(13)
1996-1997	0	1	4	20	46	73	86	60	290
<b>26. Administration et gestion</b>									
1994-1995	1	3	14	42	211	475	449	142	1337
Créations	0	0	0	3	4	6	6	0	19
Reclassements	0	0	1	(2)	0	1	11	(11)	0
Réaffectations	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Suppressions	0	0	0	(1)	(2)	0	(1)	(6)	(10)
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	1	1	1	1	0	0	4
1996-1997	1	3	16	43	215	483	465	125	1351
<b>A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</b>									
1994-1995	1	0	1	4	8	8	3	3	28
Créations	0	0	0	1	1	2	0	0	4
1996-1997	1	0	1	5	9	10	3	3	32
<b>B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</b>									
1994-1995	0	1	2	4	6	14	16	10	53
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	(1)	(1)
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	1	1	1	1	0	0	4
1996-1997	0	1	3	5	7	15	16	9	56
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>									
1994-1995	0	1	3	4	12	18	21	11	70
Créations	0	0	0	1	2	1	0	0	4
Réaffectations	0	0	0	0	1	0	0	0	1
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	(2)	(2)
1996-1997	0	1	3	5	15	19	21	9	73
<b>D. Services d'appui (New York)</b>									
1994-1995	0	0	2	5	14	17	19	16	73
Reclassements	0	0	1	(1)	0	0	0	0	0
Réaffectations	0	1	0	1	(1)	1	0	0	2
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	0	1	3	5	13	18	19	16	75

Introduction

<i>Ire classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
0	53	0	0	0	0	53	137
0	0	0	0	0	0	0	2
1	(1)	0	0	0	0	0	0
0	6	0	0	0	0	6	21
1	58	0	0	0	0	59	160
4	151	0	0	0	0	155	244
4	151	0	0	0	0	155	244
0	10	0	0	0	0	10	92
0	10	0	0	0	0	10	92
3	27	0	0	0	0	30	72
0	0	0	0	0	0	0	3
3	27	0	0	0	0	30	75
10	260	0	40	0	224	534	837
0	0	0	10	0	(10)	0	0
0	(1)	0	0	0	0	(1)	(1)
0	(1)	0	0	0	0	(1)	(14)
10	258	0	50	0	214	532	822
159	1969	176	4	247	97	2652	3989
1	0	0	0	0	0	1	20
0	0	0	0	0	0	0	0
2	0	0	0	0	0	2	3
0	(42)	0	0	(24)	(8)	(74)	(84)
1	2	0	0	0	0	3	7
163	1929	176	4	223	89	2584	3935
6	45	0	0	0	0	51	79
1	0	0	0	0	0	1	5
7	45	0	0	0	0	52	84
8	69	0	0	0	0	77	130
0	(4)	0	0	0	0	(4)	(5)
1	2	0	0	0	0	3	7
9	67	0	0	0	0	76	132
12	96	0	0	0	0	108	178
0	0	0	0	0	0	0	4
2	0	0	0	0	0	2	3
0	(3)	0	0	0	0	(3)	(5)
14	93	0	0	0	0	107	180
17	251	176	0	147	0	591	664
0	0	0	0	0	0	0	0
0	2	0	0	0	0	2	4
0	(4)	0	0	(24)	0	(28)	(28)
17	249	176	0	123	0	565	640

Chapitre du budget et unité administrative	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								Total partiel
	SGA	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<i>E. Services de conférence</i>									
1994-1995	0	1	4	18	154	399	363	78	1 017
Créations	0	0	0	1	1	2	6	0	10
Reclassements	0	0	0	0	0	0	11	(11)	0
Réaffectations	0	(1)	0	(1)	1	(1)	0	0	(2)
Suppressions	0	0	0	0	(1)	0	0	(2)	(3)
1996-1997	0	0	4	18	155	400	380	65	1 022
<i>F. Administration (Genève)</i>									
1994-1995	0	0	1	3	10	10	14	19	57
Reclassements	0	0	0	0	(1)	1	0	0	0
Suppressions	0	0	0	0	0	0	(1)	0	(1)
1996-1997	0	0	1	3	9	11	13	19	56
<i>G. Administration (Vienne)</i>									
1994-1995	0	0	1	1	4	4	7	1	18
Créations	0	0	0	0	0	1	0	0	1
1996-1997	0	0	1	1	4	5	7	1	19
<i>H. Administration (Nairobi)</i>									
1994-1995	0	0	0	3	3	5	6	4	21
Reclassements	0	0	0	(1)	1	0	0	0	0
Suppressions	0	0	0	(1)	(1)	0	0	(1)	(3)
1996-1997	0	0	0	1	3	5	6	3	18
<b>27. Activités administratives financées en commun</b>									
1994-1995	0	0	2	3	6	9	5	4	29
Suppressions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
1996-1997	0	0	2	3	6	9	5	4	29
<b>29. Bureau des services de contrôle interne</b>									
1994-1995	1	0	1	3	9	13	11	8	46
Créations	0	0	0	1	4	4	2	0	11
Réaffectations	0	0	0	0	(1)	0	0	0	(1)
1996-1997	1	0	1	4	12	17	13	8	56
<b>Total, budget ordinaire</b>									
1994-1995	21	15	80	274	690	1 168	1 118	535	3 901
Créations	0	0	1	4	14	10	23	2	54
Reclassements	0	0	1	(4)	3	(1)	14	(11)	2
Transformations	1	0	1	1	5	10	5	0	23
Réaffectations	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Suppressions	0	0	0	(6)	(7)	(6)	(10)	(17)	(46)
Imputation sur fonds extrabudgétaires	0	0	1	2	9	1	2	0	15
1996-1997	22	15	84	271	714	1 182	1 152	509	3 949

Introduction

<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
91	984	0	0	100	0	1175	2192
0	0	0	0	0	0	0	10
0	0	0	0	0	0	0	0
0	(2)	0	0	0	0	(2)	(4)
0	(17)	0	0	0	0	(17)	(20)
91	965	0	0	100	0	1156	2178
20	358	0	1	0	0	379	436
0	0	0	0	0	0	0	0
0	(14)	0	0	0	0	(14)	(15)
20	344	0	1	0	0	365	421
5	166	0	0	0	0	171	189
0	0	0	0	0	0	0	1
5	166	0	0	0	0	171	190
0	0	0	3	0	97	100	121
0	0	0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	(8)	(8)	(11)
0	0	0	3	0	89	92	110
4	32	0	0	0	0	36	65
0	(1)	0	0	0	0	(1)	(1)
4	31	0	0	0	0	35	64
11	15	0	0	0	0	26	72
1	2	0	0	0	0	3	14
(2)	0	0	0	0	0	(2)	(3)
10	17	0	0	0	0	27	83
<b>295</b>	<b>3 397</b>	<b>177</b>	<b>236</b>	<b>247</b>	<b>1 789</b>	<b>6 141</b>	<b>10 042</b>
2	2	0	0	0	3	7	61
1	(1)	0	0	0	(2)	(2)	0
0	13	0	10	0	(10)	13	36
0	0	0	0	0	0	0	0
0	(67)	0	(32)	(24)	(20)	(143)	(189)
2	9	0	0	0	0	11	26
<b>300</b>	<b>3 353</b>	<b>177</b>	<b>214</b>	<b>223</b>	<b>1 760</b>	<b>6 027</b>	<b>9 976</b>

Tableau 8

**Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 :  
montant estimatif des fonds extrabudgétaires,  
par chapitre du budget-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

	<i>Activités d'appui</i>	<i>Activités de fonds</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
<b>Titre I.</b>				
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>				
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>				
1994-1995	3 828,7	179,8	—	4 008,5
1996-1997	4 416,8	—	—	4 416,8
<b>Titre II.</b>				
<b>Affaires politiques</b>				
2. <i>Affaires politiques</i>				
1994-1995	571,7	8 007,8	9 854,4	18 433,9
1996-1997	142,3	2 630,2	2 506,4	5 278,9
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>				
A. Département des opérations de maintien de la paix				
1994-1995	36 792,5	—	—	36 792,5
1996-1997	37 963,8	—	—	37 963,8
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
C. Missions ad hoc				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
4. <i>Affaires spatiales</i>				
1994-1995	—	212,0	—	212,0
1996-1997	—	256,6	—	256,6
<b>Titre III.</b>				
<b>Justice internationale et droit international</b>				
5. <i>Cour internationale de Justice</i>				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
6. <i>Activités juridiques</i>				
1994-1995	3 574,9	1 058,1	186,0	4 819,0
1996-1997	3 453,6	440,5	—	3 894,1
<b>Titre IV.</b>				
<b>Coopération internationale pour le développement</b>				
7A. <i>Département de la coordination des politiques et du développement durable</i>				
1994-1995	185,2	22 157,7	498,6	22 841,5
1996-1997	370,4	11 220,0	518,3	12 108,7
7B. <i>Afrique : situation économique critique, redressement et développement</i>				
1994-1995	—	552,1	—	552,1
1996-1997	—	578,1	—	578,1
8. <i>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</i>				
1994-1995	806,5	4 759,7	3 558,3	9 124,5
1996-1997	561,2	3 847,0	1 596,5	6 004,7



	<i>Activités d'appui</i>	<i>Activités de fonds</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
<b>9. Département des services d'appui et de gestion pour le développement</b>				
1994-1995	24 629,2	—	180 000,0	204 629,2
1996-1997	22 992,0	—	160 000,0	182 992,0
<b>10A. Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</b>				
1994-1995	5 035,0	229,0	38 500,0	43 764,0
1996-1997	4 966,0	—	38 200,0	43 166,0
<b>10B. Centre du commerce international CNUCED/GATT</b>				
1994-1995	5 860,3	—	34 400,0	40 260,3
1996-1997	—	6 018,0	37 800,0	43 818,0
<b>11. Programme des Nations Unies pour l'environnement</b>				
1994-1995	2 300,3	68 738,5	162 339,3	233 378,1
1996-1997	5 552,8	61 772,9	154 003,1	221 328,8
<b>12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</b>				
1994-1995	1 446,7	10 759,6	59 223,1	71 429,4
1996-1997	740,0	13 561,2	47 809,0	62 110,2
<b>13. Lutte contre la criminalité</b>				
1994-1995	—	200,0	500,0	700,0
1996-1997	—	200,0	500,0	700,0
<b>14. Contrôle international des drogues</b>				
1994-1995	7 243,5	21 693,4	161 704,71	90 641,6
1996-1997	7 677,4	22 204,1	121 290,61	51 172,1

**Titre V.****Coopération régionale pour le développement**

<b>15. Commission économique pour l'Afrique</b>				
1994-1995	2 509,4	—	9 351,6	11 861,0
1996-1997	2 533,7	—	5 867,2	8 400,9
<b>16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>				
1994-1995	3 211,2	—	23 165,4	26 376,6
1996-1997	3 708,8	—	26 596,0	30 304,8
<b>17. Commission économique pour l'Europe</b>				
1994-1995	579,0	5 955,7	4 363,8	10 898,5
1996-1997	492,8	6 139,8	8 375,2	15 007,8
<b>18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>				
1994-1995	816,0	—	20 009,3	20 825,3
1996-1997	643,2	—	17 007,3	17 650,5
<b>19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</b>				
1994-1995	37,0	20,0	1 255,2	1 312,2
1996-1997	—	—	843,0	843,0
<b>20. Programme ordinaire de coopération technique</b>				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—

**Titre VI.****Droits de l'homme et affaires humanitaires**

<b>21. Droits de l'homme</b>				
1994-1995	1 150,0	9 491,3	6 348,81	6 990,1
1996-1997	1 387,0	9 845,6	6 501,0	17 733,6
<b>22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>				
1994-1995	199 073,4	—	2 271 250,5	2 470 323,9
1996-1997	206 702,2	—	2 210 183,6	2 416 885,8

## Introduction

	<i>Activités d'appui</i>	<i>Activités de fonds</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
<b>23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</b>				
1994-1995	—	—	793 704,0	793 704,0
1996-1997	—	—	894 987,0	894 987,0
<b>24. Département des affaires humanitaires</b>				
1994-1995	5 022,0	121 264,0	31 877,0	158 163,0
1996-1997	5 528,6	108 144,9	31 011,0	144 684,5
<b>Titre VII.</b>				
<b>Information</b>				
<b>25. Information</b>				
1994-1995	211,4	15 102,6	—	15 314,0
1996-1997	—	4 763,1	—	4 763,1
<b>Titre VIII.</b>				
<b>Services communs d'appui</b>				
<b>26. Administration et gestion</b>				
<b>A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion</b>				
1994-1995	3 160,7	—	—	3 160,7
1996-1997	3 254,3	—	—	3 254,3
<b>B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité</b>				
1994-1995	15 926,6	—	—	15 926,6
1996-1997	13 582,9	—	—	13 582,9
<b>C. Bureau de la gestion des ressources humaines</b>				
1994-1995	6 080,0	108,5	—	6 188,5
1996-1997	5 526,0	24,0	—	5 550,0
<b>D. Services d'appui (New York)</b>				
1994-1995	25 125,7	—	—	25 125,7
1996-1997	23 827,2	—	—	23 827,2
<b>E. Services de conférence</b>				
1994-1995	1 211,4	2 066,0	—	3 277,4
1996-1997	1 253,6	2 089,0	—	3 342,6
<b>F. Administration (Genève)</b>				
1994-1995	14 052,6	—	—	14 052,6
1996-1997	14 911,8	—	—	14 911,8
<b>G. Administration (Vienne)</b>				
1994-1995	310,7	1 000,0	—	1 310,7
1996-1997	489,1	1 010,0	—	1 499,1
<b>H. Administration (Nairobi)</b>				
1994-1995	24 841,3	—	—	24 841,3
1996-1997	23 144,1	—	—	23 144,1
<b>Titre IX.</b>				
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>				
<b>27. Activités administratives financées en commun</b>				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	40,7	—	—	40,7
<b>28. Dépenses spéciales</b>				
1994-1995	233,2	—	—	233,2
1996-1997	3 947,8	—	—	3 947,8

## Introduction

	<i>Activités d'appui</i>	<i>Activités de fonds</i>	<i>Activités opérationnelles</i>	<i>Total</i>
<b>Titre X.</b>				
<b>Bureau des services de contrôle interne</b>				
29. <i>Bureau des services de contrôle interne</i>				
1994-1995	7 584,3	—	—	7 584,3
1996-1997	7 784,6	—	—	7 784,6
<b>Titre XI.</b>				
<b>Dépenses d'équipement</b>				
30. <i>Innovations technologiques</i>				
1994-1995	5 925,0	—	—	5 925,0
1996-1997	—	—	—	—
31. <i>Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</i>				
1994-1995	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—
<b>Total général</b>				
1994-1995	<b>404 954,0</b>	<b>287 738,0</b>	<b>3 808 345,7</b>	<b>4 501 037,7</b>
1996-1997	<b>409 597,9</b>	<b>244 439,5</b>	<b>3 763 998,7</b>	<b>4 418 036,1</b>

Tableau 9

**Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 : montant estimatif  
des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget-programme  
et par objet de dépense**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>Titre I.</b>					
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>					
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>					
1994-1995	1 343,3	616,9	—	—	328,0
1996-1997	1 784,9	454,2	—	—	304,8
<b>Titre II.</b>					
<b>Affaires politiques</b>					
2. <i>Affaires politiques</i>					
1994-1995	467,4	1 953,7	645,7	1 691,7	629,7
1996-1997	177,0	1 771,1	626,0	1 398,2	543,7
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>					
A. Département des opérations de maintien de la paix					
1994-1995	35 387,6	370,0	—	330,0	704,9
1996-1997	36 294,0	500,0	—	160,0	1 009,8
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
C. Missions ad hoc					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
4. <i>Affaires spatiales</i>					
1994-1995	—	—	50,5	56,5	—
1996-1997	—	—	40,0	55,0	—
<b>Titre III.</b>					
<b>Justice internationale et droit international</b>					
5. <i>Cour internationale de Justice</i>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
6. <i>Activités juridiques</i>					
1994-1995	3 760,9	176,1	230,0	405,1	23,6
1996-1997	3 398,4	—	82,6	171,6	2,2
<b>Titre IV.</b>					
<b>Coopération internationale pour le développement</b>					
7A. <i>Département de la coordination des politiques et du développement durable</i>					
1994-1995	483,6	8 661,5	1 208,2	9 376,7	873,2
1996-1997	507,8	3 149,8	741,0	4 956,1	1 054,0
7B. <i>Afrique : situation économique critique, redressement et développement</i>					
1994-1995	74,0	149,6	200,0	104,5	6,0
1996-1997	—	179,6	270,0	104,5	6,0
8. <i>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</i>					
1994-1995	3 840,6	2 802,2	941,3	1 001,6	199,1
1996-1997	3 227,1	1 627,6	582,0	415,9	28,8
9. <i>Département des services d'appui et de gestion pour le développement</i>					
1994-1995	15 869,2	5 285,0	900,0	448,0	40,0
1996-1997	14 103,2	5 287,8	990,0	478,0	40,0
10A. <i>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>					
1994-1995	19 950,0	5 069,0	7 000,0	4 660,0	500,0
1996-1997	19 730,0	5 000,0	7 000,0	4 651,0	500,0

**Introduction**

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
23,6	0,4	—	—	—	—	1 696,3	4 008,5
49,6	0,8	—	—	—	—	1 822,5	4 416,8
320,5	34,0	—	139,4	—	12 489,3	62,5	18 433,9
309,9	32,7	—	111,1	—	309,2	—	5 278,9
—	—	—	—	—	—	—	36 792,5
—	—	—	—	—	—	—	37 963,8
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	105,0	—	212,0
—	—	8,3	13,3	—	140,0	—	256,6
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
22,7	54,5	—	—	—	146,1	—	4 819,0
11,5	—	—	—	—	227,8	—	3 894,1
198,1	16,0	—	213,5	—	1 810,7	—	22 841,5
60,0	120,0	—	—	—	1 520,0	—	12 108,7
—	—	—	18,0	—	—	—	552,1
—	—	—	18,0	—	—	—	578,1
48,8	—	—	5,6	—	118,3	167,0	9 124,5
43,9	—	—	45,0	—	10,0	25,0	6 004,7
1 178,0	52,0	10,0	45,0	—	625,0	180 177,0	204 629,2
1 184,0	52,0	10,0	45,0	—	625,0	160 177,0	182 992,0
1 015,0	—	—	1 000,0	—	—	4 570,0	43 764,0
1 015,0	—	—	1 000,0	—	—	4 270,0	43 166,0

## Introduction

Chapitre du budget	Postes	Autres dépenses de personnel	Consultants et experts	Voyages	Services contractuels
<b>10B. Centre du commerce international CNUCED/GATT</b>					
1994-1995	28 250,0	53,0	—	2 576,7	1 570,1
1996-1997	30 714,0	90,0	—	2 805,0	1 709,0
<b>11. Programme des Nations Unies pour l'environnement</b>					
1994-1995	87 625,7	3 398,3	18 947,0	12 463,5	39 995,3
1996-1997	81 599,0	4 136,8	17 350,7	13 348,7	38 898,6
<b>12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</b>					
1994-1995	13 050,0	371,2	337,5	2 949,4	4 127,7
1996-1997	11 896,8	—	348,4	2 388,5	6 982,3
<b>13. Lutte contre la criminalité</b>					
1994-1995	—	120,0	30,0	50,0	—
1996-1997	—	120,0	30,0	50,0	—
<b>14. Contrôle international des drogues</b>					
1994-1995	53 546,6	108,2	4 915,1	6 108,2	33 263,3
1996-1997	44 342,5	117,3	4 212,0	4 837,2	24 047,9
<b>Titre V.</b>					
<b>Coopération régionale pour le développement</b>					
<b>15. Commission économique pour l'Afrique</b>					
1994-1995	7 566,9	411,0	746,9	1 018,6	445,8
1996-1997	4 972,9	850,0	462,7	616,0	115,0
<b>16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>					
1994-1995	7 266,5	—	4 076,0	1 319,5	2 890,5
1996-1997	4 680,0	—	6 370,0	2 616,0	2 494,8
<b>17. Commission économique pour l'Europe</b>					
1994-1995	2 082,9	1 002,7	491,1	763,4	325,0
1996-1997	4 393,1	1 840,4	423,7	666,0	354,0
<b>18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>					
1994-1995	6 384,8	1 828,9	6 898,9	1 304,2	969,3
1996-1997	6 406,2	1 591,0	4 559,8	1 014,5	1 208,1
<b>19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</b>					
1994-1995	360,0	270,4	290,1	192,4	—
1996-1997	—	282,0	375,0	115,0	—
<b>20. Programme ordinaire de coopération technique</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>Titre VI.</b>					
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>					
<b>21. Droits de l'homme</b>					
1994-1995	949,8	2 324,9	778,1	861,5	97,0
1996-1997	1 120,6	3 704,4	814,7	870,8	96,9
<b>22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>					
1994-1995	116 222,0	3 660,0	4 379,1	16 253,0	7 438,4
1996-1997	119 182,8	8 459,4	4 063,0	17 291,4	8 580,6
<b>23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</b>					
1994-1995	424 045,0	8 666,0	7 082,0	4 878,0	25 230,0
1996-1997	472 017,0	9 637,0	5 574,0	5 306,0	31 172,0
<b>24. Département des affaires humanitaires</b>					
1994-1995	27 743,5	33 073,2	5 505,2	6 767,6	2 183,5
1996-1997	28 788,4	24 825,3	6 570,0	5 720,5	1 869,9
<b>Titre VII.</b>					
<b>Information</b>					
<b>25. Information</b>					
1994-1995	2 919,6	894,4	121,5	246,6	9 855,6
1996-1997	2 177,2	305,5	—	43,0	1 052,0

<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
2 093,5	—	—	1 852,0	—	3 865,0	—	40 260,3
2 280,0	—	—	2 014,0	—	4 206,0	—	43 818,0
21 948,3	3 531,2	5 261,4	1 460,6	15,0	—	38 731,8	233 378,1
21 003,2	3 623,4	4 679,1	1 780,4	—	—	34 908,9	221 328,8
—	—	—	—	—	—	50 593,6	71 429,4
—	—	—	—	—	—	40 494,2	62 110,2
—	—	—	—	—	—	500,0	700,0
—	—	—	—	—	—	500,0	700,0
8 820,0	5 580,2	42 153,2	5 320,9	1 676,5	—	29 149,4	190 641,6
6 642,0	4 095,1	31 203,5	6 805,4	1 299,2	—	23 570,0	151 172,1
378,1	209,5	117,2	153,2	1,5	—	812,3	11 861,0
87,4	338,6	101,0	58,5	—	—	798,8	8 400,9
—	—	—	192,4	—	8 994,8	1 636,9	26 376,6
—	—	—	558,0	—	10 888,0	2 698,0	30 304,8
241,3	38,0	21,8	185,2	—	—	5 747,1	10 898,5
220,1	43,5	2,8	191,2	—	—	6 873,0	15 007,8
707,8	48,1	—	376,6	28,0	—	2 278,7	20 825,3
599,2	47,0	—	369,5	28,0	—	1 837,2	17 650,5
35,0	—	—	28,9	—	—	135,4	1 312,2
—	—	—	—	—	—	71,0	843,0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
270,0	21,5	1,5	1 608,2	—	10 077,6	—	16 990,1
274,6	21,6	—	383,9	—	10 444,1	—	17 733,6
19 894,5	2 915,9	11 304,9	—	—	—	2 288 256,1 <sup>1</sup>	2 470 323,9
22 076,8	3 073,8	6 313,8	—	—	—	2 227 844,2 <sup>1</sup>	2 416 885,8
32 995,0	111 865,0	3 878,0	22 428,0	105 133,0	—	47 504,0	793 704,0
37 509,0	110 168,0	5 430,0	26 598,0	144 349,0	—	47 227,0	894 987,0
18 546,2	1 992,9	430,8	7 914,1	—	54 006,0	—	158 163,0
19 515,9	1 309,4	440,8	6 164,8	—	49 479,5	—	144 684,5
1 088,5	99,7	7,8	80,3	—	—	—	15 314,0
1 050,0	89,7	7,8	37,9	—	—	—	4 763,1

<i>Chapitre du budget</i>	<i>Postes</i>	<i>Autres dépenses de personnel</i>	<i>Consultants et experts</i>	<i>Voyages</i>	<i>Services contractuels</i>
<b>Titre VIII.</b>					
<b>Services communs d'appui</b>					
<b>26. Administration et gestion</b>					
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion					
1994-1995	3 124,2	0,6	—	10,8	—
1996-1997	3 239,3	—	—	—	—
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité					
1994-1995	15 746,7	139,9	—	40,0	—
1996-1997	13 227,7	275,2	—	80,0	—
C. Bureau de la gestion des ressources humaines					
1994-1995	6 023,5	72,5	4,0	10,0	7,0
1996-1997	5 413,5	112,5	4,0	—	—
D. Services d'appui (New York)					
1994-1995	11 065,7	2 203,5	—	—	—
1996-1997	13 273,0	612,9	—	—	—
E. Services de conférence					
1994-1995	2 828,9	196,8	—	10,4	—
1996-1997	2 987,3	177,7	—	—	—
F. Administration (Genève)					
1994-1995	11 938,5	1 794,4	2,8	—	299,7
1996-1997	12 914,9	1 721,6	—	—	275,3
G. Administration (Vienne)					
1994-1995	200,7	1 094,0	—	—	—
1996-1997	345,3	1 039,8	—	—	—
H. Administration (Nairobi)					
1994-1995	10 502,9	918,8	71,7	102,0	435,9
1996-1997	10 482,6	579,3	76,1	49,7	657,0
<b>Titre IX.</b>					
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>					
<b>27. Activités administratives financées en commun</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>28. Dépenses spéciales</b>					
1994-1995	212,9	—	—	—	—
1996-1997	227,9	3 715,5	—	—	—
<b>Titre X.</b>					
<b>Bureau des services de contrôle interne</b>					
<b>29. Bureau des services de contrôle interne</b>					
1994-1995	6 889,4	170,4	25,0	465,0	—
1996-1997	7 299,2	23,4	25,0	360,0	—
<b>Titre XI.</b>					
<b>Dépenses d'équipement</b>					
<b>30. Innovations technologiques</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>31. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien</b>					
1994-1995	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—
<b>Total général</b>					
1994-1995	<b>920 121,8</b>	<b>84 878,8</b>	<b>64 706,4</b>	<b>75 058,2</b>	<b>132 215,9</b>
1996-1997	<b>954 298,1</b>	<b>80 559,5</b>	<b>60 926,1</b>	<b>69 981,1</b>	<b>122 973,7</b>

<sup>1</sup> Y compris 2 271 250 500 dollars (1994-1995) et 2 210 183 600 dollars (1996-1997) au titre des activités opérationnelles du HCR.



<i>Frais généraux de fonctionnement</i>	<i>Fournitures et accessoires</i>	<i>Mobilier</i>	<i>Matériel</i>	<i>Amélioration des locaux</i>	<i>Bourses, subventions et contributions</i>	<i>Dépenses diverses</i>	<i>Total</i>
—	—	—	—	—	—	25,1	3 160,7
—	—	—	—	—	—	15,0	3 254,3
—	—	—	—	—	—	—	15 926,6
—	—	—	—	—	—	—	13 582,9
5,5	12,0	44,0	10,0	—	—	—	6 188,5
—	10,0	—	10,0	—	—	—	5 550,0
10 938,3	165,6	348,9	403,7	—	—	—	25 125,7
9 751,9	173,8	—	15,6	—	—	—	23 827,2
14,2	191,8	—	35,3	—	—	—	3 277,4
14,2	163,4	—	—	—	—	—	3 342,6
—	—	—	17,2	—	—	—	14 052,6
—	—	—	—	—	—	—	14 911,8
—	—	—	16,0	—	—	—	1 310,7
96,0	—	—	—	—	—	18,0	1 499,1
8 578,6	1 782,0	1 286,5	685,0	13,0	—	464,9	24 841,3
7 878,5	1 595,3	798,2	620,0	17,2	—	390,2	23 144,1
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	40,7	—	40,7
18,0	0,2	—	2,1	—	—	—	233,2
4,2	0,2	—	—	—	—	—	3 947,8
25,0	9,5	—	—	—	—	—	7 584,3
25,0	10,0	—	42,0	—	—	—	7 784,6
—	—	—	—	—	—	5 925,0	5 925,0
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
129 333,0	128 565,5	64 866,0	44 185,6	108 867,0	91 973,4	2 658 266,1	4 501 037,7
131 636,5	124 968,3	48 995,3	46 836,6	145 693,4	77 652,5	2 553 515,0	4 418 036,1

Tableau 10

**Exercices biennaux 1994-1995 et 1996-1997 : Postes imputés sur des fonds extrabudgétaires, par chapitre du budget et par classe ou rang**

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>Titre I.</b>								
<b>Politique, direction et coordination d'ensemble</b>								
1. <i>Politique, direction et coordination d'ensemble</i>								
1994-1995	—	1	—	2	1	—	1	5
1996-1997	—	1	—	3	1	—	—	5
<b>Titre II.</b>								
<b>Affaires politiques</b>								
2. <i>Affaires politiques</i>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
3. <i>Opérations de maintien de la paix et missions spéciales</i>								
A. Département des opérations de maintien de la paix								
1994-1995	—	—	8	17	46	38	5	114
1996-1997	—	—	7	9	46	36	5	103
B. Opérations de maintien de la paix et missions spéciales								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
C. Missions ad hoc								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
4. <i>Affaires spatiales</i>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Titre III.</b>								
<b>Justice internationale et droit international</b>								
5. <i>Cour internationale de Justice</i>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
6. <i>Activités juridiques</i>								
1994-1995	—	1	1	2	2	4	2	12
1996-1997	—	1	1	2	2	2	2	10
<b>Titre IV.</b>								
<b>Coopération internationale pour le développement</b>								
7A. <i>Département de la coordination des politiques et du développement durable</i>								
1994-1995	—	—	—	1	—	—	—	1
1996-1997	—	—	—	1	—	—	—	1
7B. <i>Afrique : situation économique critique, redressement et développement</i>								
1994-1995	—	—	—	—	1	—	—	1
1996-1997	—	—	—	—	1	—	—	1
8. <i>Département de l'information économique et sociale et de l'analyse des politiques</i>								
1994-1995	—	—	4	6	5	4	—	19
1996-1997	—	—	4	5	4	4	—	17
9. <i>Département des services d'appui et de gestion pour le développement</i>								
1994-1995	—	3	20	22	28	—	—	73
1996-1997	—	1	14	16	29	—	1	61
10A. <i>Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement</i>								
1994-1995	—	—	4	5	—	—	—	9
1996-1997	—	—	3	5	1	—	—	9

**Introduction**

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	3	—	—	—	—	3	8
—	3	—	—	—	—	3	8
—	2	—	—	—	—	2	2
—	2	—	—	—	—	2	2
7	135	—	—	—	—	142	256
6	128	—	—	—	—	134	237
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	7	—	—	—	—	7	19
—	7	—	—	—	—	7	17
—	1	—	—	—	—	1	2
—	1	—	—	—	—	1	2
—	—	—	—	—	—	—	1
—	—	—	—	—	—	—	1
—	11	—	—	—	—	11	30
—	8	—	—	—	—	8	25
8	64	—	—	—	—	72	145
8	52	—	—	—	—	60	121
—	16	—	—	—	—	16	25
—	16	—	—	—	—	16	25

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>10B. Centre du commerce international CNUCED/GATT</b>								
1994-1995	—	—	1	—	5	—	—	6
1996-1997	—	—	1	—	5	—	—	6
<b>11. Programme des Nations Unies pour l'environnement</b>								
1994-1995	1	18	37	79	85	93	64	377
1996-1997	1	17	36	78	84	88	63	367
<b>12. Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat)</b>								
1994-1995	1	1	7	12	6	8	7	42
1996-1997	1	1	7	12	7	9	3	40
<b>13. Lutte contre la criminalité</b>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	6	6
1996-1997	—	—	—	—	—	—	6	6
<b>14. Contrôle international des drogues</b>								
1994-1995	—	3	10	25	15	19	16	88
1996-1997	—	3	10	25	15	19	16	88
<b>Titre V.</b>								
<b>Coopération régionale pour le développement</b>								
<b>15. Commission économique pour l'Afrique</b>								
1994-1995	—	—	1	15	4	7	8	35
1996-1997	—	—	—	9	7	1	6	23
<b>16. Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique</b>								
1994-1995	—	—	—	18	13	4	3	38
1996-1997	—	—	—	14	14	6	1	35
<b>17. Commission économique pour l'Europe</b>								
1994-1995	—	—	—	1	4	4	2	11
1996-1997	—	—	—	4	9	2	3	18
<b>18. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes</b>								
1994-1995	—	—	—	7	21	21	15	64
1996-1997	—	—	—	4	12	20	12	48
<b>19. Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale</b>								
1994-1995	—	—	—	1	—	—	—	1
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>20. Programme ordinaire de coopération technique</b>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
<b>Titre VI.</b>								
<b>Droits de l'homme et affaires humanitaires</b>								
<b>21. Droits de l'homme</b>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	1	1
1996-1997	—	—	—	—	1	—	1	2
<b>22. Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</b>								
1994-1995	—	13	45	118	288	520	190	1 174
1996-1997	—	16	49	128	362	610	204	1 369
<b>23. Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient</b>								
1994-1995	—	1	1	10	19	43	8	82
1996-1997	—	1	1	10	19	43	8	82
<b>24. Département des affaires humanitaires</b>								
1994-1995	—	3	4	23	29	25	13	97
1996-1997	—	3	3	24	31	26	15	102

Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	24	—	—	—	—	24	30
—	24	—	—	—	—	24	30
3	147	—	—	—	293	443	820
3	128	—	—	—	293	424	791
—	—	—	—	—	35	35	77
—	—	—	—	—	48	48	88
—	—	—	—	—	—	—	6
—	—	—	—	—	—	—	6
9	111	—	—	—	—	120	208
9	111	—	—	—	—	120	208
—	—	—	—	—	50	50	85
—	—	—	—	—	31	31	54
—	—	—	—	—	94	94	132
—	—	—	—	—	78	78	113
—	2	—	—	—	—	2	13
—	10	—	—	—	—	10	28
—	—	—	—	1	12	13	77
—	—	—	—	—	8	8	56
—	—	—	—	—	1	1	2
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	5	—	—	—	—	5	6
—	6	—	—	—	—	6	8
42	251	—	—	—	2 501	2 794	3 968
42	283	—	—	—	3 303	3 628	4 997
—	—	—	—	—	—	—	82
—	—	—	—	—	—	—	82
—	76	—	—	—	48	124	221
1	77	—	—	—	48	126	228

Chapitre du budget	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur							Total partiel
	SSG	D-2	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2/1	
<b>Titre VII.</b>								
<b>Information</b>								
25. <i>Information</i>								
1994-1995	—	—	—	2	3	1	—	6
1996-1997	—	—	—	—	1	1	—	2
<b>Titre VIII.</b>								
<b>Services communs d'appui</b>								
26. <i>Administration et gestion</i>								
A. Bureau du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion								
1994-1995	—	—	1	1	2	4	1	9
1996-1997	—	—	1	1	2	4	1	9
B. Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité								
1994-1995	—	1	1	8	18	25	3	56
1996-1997	—	—	—	7	17	25	3	52
C. Bureau de la gestion des ressources humaines								
1994-1995	—	—	1	3	8	4	1	17
1996-1997	—	—	1	3	9	4	1	18
D. Services d'appui (New York)								
1994-1995	—	—	1	1	5	10	1	18
1996-1997	—	—	1	1	9	11	1	23
E. Services de conférence								
1994-1995	—	—	—	2	3	1	—	6
1996-1997	—	—	—	2	3	1	—	6
F. Administration (Genève)								
1994-1995	—	—	—	—	2	5	1	8
1996-1997	—	—	—	—	2	5	1	8
G. Administration (Vienne)								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
H. Administration (Nairobi)								
1994-1995	—	—	1	3	32	—	7	43
1996-1997	—	—	—	3	30	—	6	39
<b>Titre IX.</b>								
<b>Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales</b>								
27. <i>Activités administratives financées en commun</i>								
1994-1995	—	—	—	—	—	—	—	—
1996-1997	—	—	—	—	—	—	—	—
28. <i>Dépenses spéciales</i>								
1994-1995	—	—	—	—	2	—	—	2
1996-1997	—	—	—	—	2	—	—	2
<b>Titre X.</b>								
<b>Bureau des services de contrôle interne</b>								
29. <i>Bureau des services de contrôle interne</i>								
1994-1995	—	—	1	4	13	9	1	28
1996-1997	—	—	—	3	13	9	1	26
<b>Total général</b>								
1994-1995	2	45	149	388	660	849	356	2 449
1996-1997	2	44	139	369	738	926	360	2 578

Introduction

<i>Agents des services généraux et autres catégories</i>							
<i>1re classe</i>	<i>Autres classes</i>	<i>Service de sécurité</i>	<i>Corps de métiers</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Agents locaux</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total général</i>
—	11	—	—	—	27	38	44
—	10	—	—	—	27	37	39
—	13	—	—	—	—	13	22
—	13	—	—	—	—	13	22
9	61	—	—	—	—	70	126
8	57	—	—	—	—	65	117
3	23	—	—	—	—	26	43
4	23	—	—	—	—	27	45
3	58	10	4	—	—	75	93
3	63	10	4	—	—	80	103
1	13	—	—	—	—	14	20
1	13	—	—	—	—	14	20
—	59	—	—	—	—	59	67
—	59	—	—	—	—	59	67
—	3	—	—	—	—	3	3
—	3	—	—	—	—	3	3
—	—	—	—	—	170	170	213
—	—	—	—	—	142	142	181
—	—	—	—	—	—	—	—
—	—	—	—	—	—	—	—
—	1	—	—	—	—	1	3
—	1	—	—	—	—	1	3
1	8	—	—	—	1	10	38
1	8	—	—	—	1	10	36
<b>86</b>	<b>1 105</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>1</b>	<b>3 232</b>	<b>4 448</b>	<b>6 887</b>
<b>86</b>	<b>1 106</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>—</b>	<b>3 979</b>	<b>5 185</b>	<b>7 763</b>

Table 11A Taux de change et taux annuel d'inflation de 1994 à 1997, pour les principaux lieux d'affectation

<i>Lieu d'affectation (monnaie)</i>	<i>Taux de change</i>			<i>Taux annuel moyen d'inflation (pourcentage)</i>		
	<i>1994<sup>a</sup></i>	<i>1995<sup>a</sup></i>	<i>1996 et 1997</i>	<i>1994<sup>a</sup></i>	<i>1995<sup>a</sup></i>	<i>1996 et 1997</i>
New York (dollar des États-Unis)	—	—	—	2,4	2,4	2,4
Genève (franc suisse)	1,37	1,32	1,32	1,6	1,6	1,6
Vienne (schilling)	11,41	10,90	10,90	3,1	3,1	3,1
La Haye (florin néerlandais)	1,82	1,75	1,75	2,1	2,3	2,3
Bangkok (baht)	25,15	25,00	25,00	5,8	6,0	6,0
Santiago (peso chilien)	418,42	390,00	390,00	11,9	10,0	7,0
Mexico (nouveau peso mexicain)	3,27	3,35	3,35	7,1	6,6	5,0
Addis-Abeba (birr)	6,06	6,25	6,25	6,3	5,0	5,0
Nairobi (shilling kényen)	57,81	47,00	47,00	42,0	10,0	10,0
Pise (lire)	1 614,58	1 610,00	1 610,00	4,2	4,4	4,4
Kingston (dollar jamaïcain)	32,78	33,20	33,20	36,6	10,0	10,0
Port of Spain (dollar de la Trinité-et-Tobago)	5,74	5,77	5,77	10,2	8,0	8,0
Amman (dinar jordanien)	0,70	0,70	0,70	3,4	3,4	3,4
Beyrouth (livre libanaise)	1 695,00	1 680,00	1 680,00	7,8	7,8	7,8
Gaza (Israël) (nouveau shekel)	2,97	3,00	3,00	12,2	10,0	10,0
ONUST (Israël) (nouveau shekel)	2,97	3,00	3,00	12,2	10,0	10,0
UNMOGIP (Inde) (roupie)	31,20	31,20	31,20	8,8	8,4	8,4
UNRWA, lieux d'affectation hors Siège <sup>b</sup>	—	—	—	5,0	5,0	5,0
Personnel affecté aux opérations hors Siège <sup>b</sup>	—	—	—	5,0	5,0	5,0
Centre d'information des Nations Unies <sup>b</sup>	—	—	—	10,0	5,0	5,0

<sup>a</sup> Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1994-1995.

<sup>b</sup> Effet combiné des fluctuations du taux de change et de l'inflation.



Tableau 11B Coefficient d'ajustement et ajustement au coût de la vie, de 1994 à 1997, pour les principaux lieux d'affectation

Lieu d'affectation	Administrateurs Coefficient d'ajustement <sup>a</sup>				Agents des services généraux Ajustement au coût de la vie			
	1994 <sup>b</sup>	1995 <sup>b</sup>	1996	1997	1994 <sup>b</sup>	1995 <sup>b</sup>	1996	1997
New York	140,9	139,0	141,2	144,2	—	0,8	0,8	0,8
Genève	182,0	183,8	185,8	188,6	4,7	1,6	1,6	1,6
Vienne	155,9	162,0	166,0	170,6	2,8	3,5	3,5	3,5
La Haye	137,9	140,1	143,0	146,0	1,0	1,9	1,9	1,9
Bangkok	126,0	126,9	130,8	135,9	1,5	4,3	4,3	4,3
Santiago	122,5	132,3	140,3	149,1	6,0	7,0	7,0	7,0
Mexico	134,7	132,6	135,6	139,5	8,7	7,0	5,0	5,0
Addis-Abeba	111,9	110,6	114,1	118,5	10,6	6,0	6,0	6,0
Nairobi	132,9	151,6	152,5	154,2	7,5	10,0	10,0	5,0
Pise	126,8	125,0	129,2	134,2	2,6	4,4	4,4	4,4
Kingston	119,3	121,7	124,9	129,1	20,0	5,0	5,0	5,0
Port of Spain	115,0	117,9	122,6	129,3	19,2	8,5	8,5	8,5
Amman	115,6	113,9	115,5	118,0	18,5	5,0	5,0	5,0
Beyrouth	147,9	146,0	147,8	150,5	5,0	5,0	5,0	5,0
Gaza	126,0	128,6	135,0	140,8	5,0	5,0	5,0	5,0
ONUST (Israël)	126,0	130,5	135,0	140,8	10,0	10,0	10,0	10,0
UNMOGIP (Inde)	112,5	116,3	121,1	127,0	10,0	10,0	10,0	10,0
UNRWA, lieux d'affectation hors Siège	155,9	167,5	166,0	170,6	5,0	5,0	5,0	5,0
Personnel affecté aux opérations hors Siège	124,0	123,0	117,5	119,5	3,0	3,0	3,0	3,0
Centres d'information des Nations Unies	134,5	135,3	141,3	148,2	10,0	4,5	5,0	5,0

<sup>a</sup> Les coefficients d'ajustement pour 1995 et les années suivantes tiennent compte de l'incorporation au traitement de base d'un montant équivalant à 4,1 points d'ajustement, qui a pris effet le 1er mars 1995.

<sup>b</sup> Base de calcul du montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 1994-1995.

Table 11C **Rapport (en pourcentage) entre les dépenses communes de personnel et les traitements nets, pour les principaux lieux d'affectation**

<i>Lieu d'affectation</i>	<i>1992-1993 Dépenses effectives</i>	<i>1994-1995 Crédits révisés</i>	<i>1996-1997 Prévisions</i>
New York	38,4	39,7	40,1
Genève	32,0	32,0	32,0
Vienne	36,7	36,3	36,3
La Haye	28,0	33,4	33,4
Bangkok	44,6	42,1	42,1
Santiago	43,3	37,3	37,3
Mexico	38,8	38,8	38,8
Addis-Abeba	70,7	77,0	77,0
Nairobi	65,4	65,4	65,4
Pise	79,0	42,0	42,0
Kingston	56,0	42,3	42,3
Port of Spain	37,8	38,6	38,6
Amman	79,6	79,6	79,6
Beyrouth	58,6	58,6	58,6
Gaza <sup>b</sup>	—	78,5	78,5
ONUST (Israël) <sup>a</sup>	82,8	82,8	89,3
UNMOGIP (Inde) <sup>a</sup>	92,6	92,6	99,6
UNRWA, lieux d'affectation hors Siège	62,9	62,9	62,9
Personnel affecté à des opérations hors Siège	108,2	93,4	93,4
Centres d'information des Nations Unies	43,7	42,2	42,2

<sup>a</sup> Taux pour 1995 : New York : 40,1 %; ONUST : 89,3 %; UNMOGIP : 99,6 %.

<sup>b</sup> Pas de chiffre antérieur à 1994-1995.